

**L'éditorial
d'Arlette
Laguiller**
p.3

Prolétaires de tous les pays, unissez-vous !

LUTTE
OUVRIÈRE
UNION COMMUNISTE (trotskyste)

Hebdomadaire - paraît le vendredi - n° 1907 - 18 février 2005 - prix : 1 €

**Lycéens et
enseignants
dans la rue,
ils ont raison !**



photo LO

Code du travail

Nettoyé de
ce qui protège
les salariés ? p.3

Liban

Mort d'un
politicien
affairiste p.8

Correspondances
des entreprises

p. 10-15

Nouvelle convention médicale et mutuelles

**Comment faire payer
la note aux assurés ?**

p. 7



Sommaire

Enseignement

- p 4-5 ■ La "réforme" "bidon de Fillon"
 ■ Le mouvement lycéen dans quelques villes
 ■ La gauche à la mémoire courte

Leur société

- p 5 ■ Hôpitaux publics, les leçons de la canicule restent à tirer
 p 6 ■ Croisières de rêve, l'envers du décor
 ■ Permis à un euro par jour
 p 7 ■ La nouvelle convention médicale et les mutuelles
 ■ L'ouverture des magasins le dimanche
 p 16 ■ Faire banquer les particuliers, ça rapporte
 ■ L'affaire Executive Life
 ■ La mort d'Alfred Sirven

Tribune

- p 6 ■ A l'école des lycéens

Dans le monde

- p 8 ■ Liban : les affaires d'Hariri
 ■ Togo et la politique du gouvernement français
 ■ Dons des Etats aux sinistrés d'Asie
 p 9 ■ Elections en Polynésie
 ■ Etats-Unis : le macarthysme, un épisode d'intolérance
 ■ Chine, plus de 200 morts d'un coup de grisou

Dans les entreprises

- p 10 ■ Arkéma, Alcan, Aluminium Dunkerque, GEMS, XRT
 p 11 ■ AGF : suppressions d'emplois
 ■ La Poste - Paris 14
 ■ Bénéfices en hausse à Renault, salaires en berne
 p 12 ■ Fonderies du Poitou - Ingrandes
 ■ Française de mécanique à Douvrin
 p 13 ■ Michelin Poitiers
 ■ Parfums Nina Ricci
 ■ Suez - environnement, région parisienne
 p 14 ■ Securitas à l'aéroport de Roissy
 ■ ATB-Selni Nevers
 ■ Loi de cohésion sociale, gouvernement et patronat main dans la main
 p 15 ■ Transports VDF
 ■ SNCF Gare de l'Est
 ■ Sanmina Tourlaville

La fête 2005 de Lutte Ouvrière, les 14, 15 et 16 mai

Les cartes pour la fête de 2005 sont déjà en vente et, bonne nouvelle, vous avez tout à fait intérêt à les acheter dès maintenant, en tout cas avant le 31 mars.

En effet, pour préparer notre fête, nous avons besoin d'avancer beaucoup d'argent. Dès que nous retenons un fournisseur, que ce soit pour les autocars ou les loueurs de matériel ou de jeux, etc., il nous demande des acomptes. Même chose pour les artistes qui nous demandent de payer une partie de leur cachet, à l'avance, afin que nous soyons engagés et qu'ils puissent eux-mêmes bloquer la date et ne pas avoir à refuser des prestations par ailleurs.

Donc nous avons besoin de faire de grosses avances.

C'est pourquoi nous consentons des réductions importantes à ceux qui nous aideront en achetant les cartes en avance. Si nous nous engageons vis-à-vis des fournisseurs et des artistes, nous avons besoin que beaucoup de nos amis s'engagent aussi vis-à-vis de la fête. Mais nous voulons qu'ils y gagnent. C'est pourquoi, pour tous ceux qui nous achèteront des cartes à l'avance, nous consentirons des réductions importantes.

Alors, si vous achetez votre carte dès maintenant et avant le 31 mars, vous ne la paierez que 10 euros au lieu de 15 euros à l'entrée de la fête.

N'oubliez pas non plus que si vous achetez des bons d'achat à l'avance, vous aurez une réduction de 20 % sur

tous les prix nominaux de la fête, puisque vous ne paierez que 4 euros les bons marqués 5 euros.

Alors, demandez au plus vite votre carte à nos camarades et notez bien qu'il s'agit de 14, 15 et 16 mai 2005.

COMMANDEZ VOTRE CARTE D'ENTRÉE !

Jusqu'au 31 mars, vous pouvez vous procurer la carte d'entrée à la fête au prix de 10 euros en écrivant à :

LUTTE OUVRIÈRE
 BP 233

75865 PARIS CEDEX 18

Indiquer le nombre de cartes demandées et joindre un chèque du montant voulu (10 euros par carte) à l'ordre de LUTTE OUVRIÈRE. Ne pas oublier d'indiquer l'adresse d'expédition. Envoi franco.



Meetings avec Arlette Laguiller

Entrée libre

ARGENTEUIL

Samedi
 19 février
 à 19 h

Salle Dux
 Complexe
 Jean-Vilar
 9, bd Héloïse

LILLE

Vendredi
 25 février
 à 20 h

Maison
 de l'Education Permanente
 (MEP)
 Place Georges-Lyon
 (angle rues Angellier
 et Jean-Bart)

DIJON

Vendredi 4 mars
 à 20 h

Salle
 La Fleuriée
 Saint-Apollinaire

PARIS

Vendredi
 11 mars
 à 20 h 30

Théâtre
 de la Mutualité
 24, rue Saint-Victor
 (Métro : Maubert-Mutualité)



GRENOBLE

Mardi 15 mars
 à 18 h 30
 Espace Saint-Martin
 93, cours Berriat

LYON

Mercredi 16 mars
 à 20 h
 Mairie du 6^e
 (Salle Victor-Hugo)
 33, rue Bossuet
 (Métro Masséna)

TOULOUSE

Vendredi 18 mars à 20 h
 Salle municipale
 22, allées de Barcelone

MARSEILLE

Samedi 2 avril
 à 15 h
 Château des Fleurs
 16, bd Michelet
 (Métro : Prado)

LUTTE OUVRIÈRE

Union Communiste (Trotskyiste) - membre de l'Union Communiste Internationaliste

L'Union Communiste (trotskyiste) qui édite Lutte Ouvrière, sous le nom duquel elle est connue en tant qu'organisation politique, regroupe des militants pour qui communisme et socialisme sont le seul avenir pour l'humanité menacée par les crises, l'épuisement des matières premières et des milieux naturels et les guerres dus à l'anarchie de la société actuelle divisée en classes sociales, minorité d'exploiteurs d'un côté et majorité d'exploités de l'autre. Une société qui repose sur la concurrence économique et l'égoïsme individuel.

Pour les militants de Lutte Ouvrière, le socialisme est aussi éloigné des politiques conservatrices de Mitterrand-Jospin que le communisme l'est de l'image qu'en a donnée la dictature stalinienne qui a régné en URSS.

Nous sommes convaincus que les travailleurs sont seuls capables de remplacer le capitalisme par une société libre, fraternelle et humaine car ils constituent la majorité de la population et n'ont aucun intérêt au maintien de l'actuelle société. Mais pour cela ils devront détruire l'appareil d'Etat de la bourgeoisie, c'est-à-dire son gouvernement mais aussi ses tribunaux, sa police, son armée pour créer un régime où les masses populaires exerceront elles-mêmes le pouvoir en assurant un contrôle démocratique sur tous les rouages de l'économie.

Nous disons aussi que les travailleurs n'ont pas de patrie et qu'un peuple qui en opprime un autre ne peut être un peuple libre. C'est pourquoi les militants qui animent ce journal s'affirment trotskystes, du nom du compagnon et continuateur de Lénine, qui a combattu le stalinisme dès son origine et a péri assassiné pour n'avoir jamais cédé. Nous sommes convaincus que c'est la seule façon d'être aujourd'hui réellement internationalistes, et communistes et socialistes révolutionnaires.

Lutte Ouvrière sur Internet

Notre site : www.lutte-ouvriere.org - Notre e-mail : journal@lutte-ouvriere.org
Union Communiste Internationaliste
www.union-communiste.org - E-mail : contact@union-communiste.org

Adresser toute correspondance à :

LUTTE OUVRIÈRE

B.P. 233 - 75865 PARIS CEDEX 18 - FRANCE

Téléphone : 01 48 43 65 58 - Télécopie : 01 48 43 69 94

SOUTENEZ LUTTE OUVRIÈRE !

Les chèques de soutien à Lutte Ouvrière doivent être libellés à : Jean-Paul Rigollet, mandataire financier de Lutte Ouvrière et sont à envoyer à LUTTE OUVRIÈRE - BP 233 - 75865 Paris Cedex 18. Jean-Paul Rigollet a été déclaré le 23 décembre 1994 mandataire financier du parti «Lutte Ouvrière» conformément à la loi. Celui-ci dispose qu'il est seul habilité à recueillir les dons de personnes identifiées, et que tout don de plus de 150 euros consenti à un mandataire doit être versé par chèque. Le total annuel des dons est limité à 7 500 euros par personne physique.

Lutte Ouvrière est édité par la société Éditions d'Avron - 6, rue Florian 93500 Pantin - Téléphone : 01 48 43 65 58 - SARL au capital de 7 622,45 euros, durée cinquante ans à partir du 1er janvier 1970 - Gérant : Michel Rodinson. Associés : René Marmaros, Isaac Szmulewicz, Jean-Claude Hamon. Directeur de la publication et responsable de la rédaction : Michel Rodinson. - Tirage : 14 000 exemplaires. Impression : Rotos 93 - 3, rue du Parc 93150 Le Blanc-Mesnil, téléphone : 01 48 14 21 65. - Commission paritaire des publications n° 1009 | 85576.

Lutte Ouvrière c/o Editions d'Avron 6, rue Florian - 93500 Pantin.
 Lutte Ouvrière (Ile-de-France) c/o Editions d'Avron 153-155 Avenue Jean-Lolive - 93500 Pantin.

ABONNEZ-VOUS ! à Lutte Ouvrière et Lutte de Classe

En retournant le bulletin d'abonnement ci-dessous à Lutte Ouvrière BP 233 - F-75865 Paris Cedex 18

Nom :

Prénom :

Adresse :

Code postal :

Ville :

Ci-joint la somme de :
 par chèque à l'ordre de Lutte Ouvrière

Tarif des abonnements	Lutte Ouvrière		Lutte de Classe
Destination :	6 mois	1 an	10 numéros
France, DOM-TOM	18 €	35 €	15 €
DOM-TOM avion	25 €	50 €	21 €
Europe, Afrique, Proche et Moyen-Orient	30 €	60 €	21 €
USA, Canada	35 €	70 €	25 €
Autre Amérique, Asie, Océanie	43 €	85 €	32 €

Envois sous pli fermé : tarifs sur demande

Ils ont raison !



Mardi 15 février, lycéens et enseignants se sont retrouvés nombreux dans la rue pour protester contre la nouvelle « réforme » venant en discussion à l'Assemblée nationale, celle de la loi Fillon sur l'Éducation nationale.

La semaine dernière déjà, les manifestations de lycéens allaient en s'amplifiant contre la loi Fillon. Le ministre de l'Éducation nationale a marqué un premier recul en retirant un des aspects contestés de sa loi, celui concernant le baccalauréat. Mais pour le reste, il affirme vouloir maintenir sa « réforme », et lycéens comme enseignants ont maintenu leur appel à manifester.

À juste titre ! Car bien au-delà de tel ou tel changement envisagé pour le bac, les lycéens protestent contre la dégradation de la situation dans l'Éducation nationale. Des classes sont fermées, des postes d'enseignants supprimés, la variété de l'enseignement appauvrie par la suppression d'options, des travaux pratiques élagués. Toutes les mesures proposées par la « réforme Fillon » découlent d'une seule et même préoccupation : faire des économies au détriment de l'enseignement.

Le gouvernement freine les crédits à l'Éducation nationale, comme il freine les crédits à la Santé, aux transports collectifs. Réduire, dans le budget de l'État, la part qui est consacrée à ce qui est utile à l'ensemble de la population, pour pouvoir augmenter la part qui est consacrée à subventionner le grand patronat, voilà le sens de la politique menée.

La politique de restrictions de crédits à l'Éducation nationale n'a pas commencé avec Fillon. C'est à un ministre socialiste, Claude Allègre, que revient la paternité de l'expression méprisante pour la désigner : « *Il faut dégraisser le mammoth* ».

Ce sont les lycées et les écoles des quartiers populaires qui souffrent en premier des restrictions de crédits. Ce sont pourtant les enfants des classes populaires, qui vivent dans des conditions matérielles difficiles, dont le milieu familial est moins à même de leur transmettre un certain niveau d'édu-

cation et de culture, qui devraient bénéficier de plus de crédits pour compenser, un peu, des inégalités sociales profondes.

C'est l'inverse qui se passe. C'est aux enfants des classes populaires que sont réservées les classes les plus chargées. C'est dans les écoles des quartiers populaires qu'on supprime ou regroupe des classes. C'est à juste raison que les lycéens protestent contre « l'école à deux vitesses », l'une réservée aux enfants des couches aisées et l'autre aux enfants des classes populaires, à l'abandon.

Les travailleurs sont bien placés pour savoir que chaque fois que ce gouvernement prononce le mot « réforme », il s'agit de nouveaux coups contre eux. La « réforme » des 35 heures oblige à travailler plus sans gagner plus, alors même que le patronat et le gouvernement ne sont pas capables d'assurer un travail et un salaire corrects, ni aux trois millions de chômeurs ni aux trois autres millions qui n'ont qu'un emploi précaire. La « réforme » des retraites accroît le nombre d'années travaillées pour une retraite amputée. Les « réformes » de la Sécurité sociale consistent à faire payer plus en CSG, en forfait hospitalier ou en augmentation des prix de la consultation chez le médecin.

Toutes ces « réformes », au-delà de leur diversité, visent à accroître la part des classes possédantes dans le revenu national, au détriment du monde du travail et au détriment des services publics.

Aussi les lycéens et les enseignants qui, pour protester contre cette réforme de plus, ont choisi de descendre dans la rue, ont raison et méritent toute notre solidarité.

Mais il faudra surtout que tous ces mouvements contre la politique menée par le patronat et le gouvernement, qui conduisent la société à la catastrophe, confluent vers une contre-offensive générale assez puissante pour leur faire peur et les contraindre à reculer.

Arlette LAGUILLER

• Le code du travail

Nettoyé... de ce qui protège les salariés ?

Mardi 15 février, Gérard Larcher, le ministre délégué aux Relations du travail, a mis en place une « commission », composée de représentants du patronat et des confédérations syndicales, ainsi que « d'experts » en tout genre, chargée selon ses termes élégants de « toiletter » le code du travail.

Le ministre s'est voulu rassurant quant au but poursuivi, précisant que cette « réécriture à droits constants ne modifiera

pas le contenu des règles applicables ». Il ne s'agirait donc officiellement que de faire le ménage parmi les 2 000 pages du code du travail, de l'alléger et de supprimer les vieilleries. Ainsi, le ministre a pu ironiser à bon compte sur « l'obligation du livret ouvrier des travailleurs à domicile de tissage ou de coupe de velours en coton » qui figure encore dans le code.

Mais qui va croire ces propos lénifiants ? La réécriture du code du travail est depuis

des années un processus quasiment ininterrompu, toujours dans un sens défavorable aux salariés. On ne compte plus les lois dites de « modernisation » ou de « cohésion sociale », les décrets, les arrêtés, où le gouvernement est revenu en arrière sur des droits des salariés, inventant des contrats de travail au rabais, favorisant les procédures de licenciement, ou limitant les recours juridiques des salariés contre leurs patrons.

Le Medef maintient d'ailleurs sa pression. Déjà à la mi-janvier, pendant leur assemblée générale, les patrons avaient fait de la « simplification du code du travail » un de leurs chevaux de bataille. Et Seillière, commentant la mise en place de cette commission, met les points sur les « i » : « *Nous demandons des modifications de fond (...) introduisant des dispositions qui donnent aux employeurs l'envie d'embaucher* ».

C'est-à-dire la possibilité de débaucher, au sens de licencier, plus facilement !

Le gouvernement s'est donné 18 mois pour mener à bien son projet. Et confiant dans le fait que le résultat sera « équilibré », Raffarin a annoncé qu'il le fera alors passer... par ordonnance. Un aveu !

Bertrand GORDES

• Éducation nationale

La « réforme » bidon de Fillon

Les députés ont commencé à discuter du projet de loi d'orientation pour l'école proposé par Fillon, alors que le mouvement pour le retrait de ce projet s'amplifie parmi les lycéens.

Pour Fillon, il s'agirait « d'atteindre l'objectif de la réussite de tous les élèves ». Comme il ne peut dire ouvertement que son projet vise uniquement à réduire le budget de l'Éducation nationale, en réduisant la formation des jeunes et en faisant travailler davantage les personnels du secteur, il trafique les chiffres ou les présente de manière tendancieuse et se répand en mensonges et en contre-vérités.

Ainsi, prétend-il, « depuis vingt ans, le nombre d'enseignants a augmenté de plus de 100 000, alors que celui des élèves diminuait de 500 000 ». Ces chiffres sont invérifiables, mélangent tout, se rapportent à des formations qui ont évolué, mais qu'importe puisque l'important est de brouiller les esprits et les pistes.

Selon lui, sa réforme permettrait « trois heures de soutien à tous les élèves en difficulté, un plan sans précédent pour l'apprentissage des langues étrangères, la multiplication par trois des bourses au mérite, la multiplication par cinq des dispositifs relais contre les violences

scolaires, le tout représentant un effort financier de l'ordre de deux milliards d'euros et la programmation de 150 000 recrutements d'enseignants d'ici à cinq ans ».

Fillon fait semblant de s'y connaître en multiplication. C'est surtout un spécialiste du conte. Les deux milliards d'euros dont il parle, à bien y regarder, ne représentent pas des crédits nouveaux. Ils seront récupérés sous forme de « redéploiements » de moyens existant ailleurs. Les 150 000 personnes que Fillon affirme vouloir recruter ne sont pas 150 000 enseignants supplémentaires pour effectuer ce plan « sans précédent » comme il le laisse entendre, mais seulement le recrutement nécessaire pour pallier le départ en retraite prévu de nombreux enseignants dans les années qui viennent.

Mais Fillon s'y connaît encore bien davantage en soustractions. De ce côté, le tableau prévu par la loi d'orientation est noir.

La maternelle pour les plus jeunes enfants, pourtant si nécessaire pour les apprentissages fondamentaux dans les milieux modestes, est remise en cause. Quant à l'école primaire, pourquoi ne pas répondre à la revendication ancienne des instituteurs, qu'il y ait plus d'enseignants que de classes ? Cela permettrait véritablement de prendre les élèves par petits

groupes pour l'acquisition du « socle commun » si cher à Fillon. Cela serait certainement autrement efficace que les trois heures de soutien individuel hebdomadaire qu'il promet, qui constitueront une charge de plus pour des équipes enseignantes déjà surchargées dans les établissements dont les élèves ont particulièrement besoin de soutien.

Dans ces conditions, il est probable qu'à l'avenir des dizaines de milliers d'élèves – 80 000 selon Fillon – continuent à entrer en sixième sans savoir correctement lire, écrire, compter. Au-delà de ses déclarations d'intention, ce n'est certaine-

ment pas un problème pour Fillon qui, avec sa loi, compte envoyer en apprentissage ces élèves, et d'autres, dès la fin de la cinquième, ou vers des classes à orientation professionnelle anticipée dès la troisième.

Cela entraînerait la réduction du nombre de classes générales dans les collèges et les lycées ainsi écrémés. À cela, s'ajoutent la diminution des options, la réduction du coût de l'organisation du baccalauréat, en faisant effectuer par les enseignants les épreuves de contrôle continu. Telle est la recette Fillon : un système de formation amputé au niveau des moyens mis à la disposition

de l'éducation des jeunes, et surtout ceux des milieux populaires qui devraient au contraire bénéficier de plus d'attention et d'encadrement éducatif.

Fillon a beau mentir, ceux qui fréquentent les établissements scolaires affrontent une réalité qui aujourd'hui n'est déjà pas brillante. Dans les collèges et les lycées, le nombre des personnels administratifs et d'entretien, de surveillance, de remplacement, a été considérablement réduit ces dernières décennies. Les jeunes qui manifestent ne veulent pas que la dégradation s'accélère, et ils ont bien raison.

Michel ROCCO



Lors de la manifestation parisienne du 10 février.

Un projet qui s'en prend aussi aux tout-petits

Fillon le répète assez : son projet ne concerne pas que le bac. En effet ! Ce que l'on sait moins, c'est que l'école maternelle est également menacée.

Dans la loi d'orientation de 1989, jusqu'à présent en vigueur, on peut lire : « Tout enfant doit pouvoir être accueilli, à l'âge de trois ans, dans une école maternelle ou une classe enfantine le plus près possible de son domicile, si sa famille en fait la demande. L'accueil des enfants de deux ans est étendu en priorité dans les écoles situées dans un environnement social défavorisé... » Et le Code de l'éducation (art L113-1) écrit la même chose.

En revanche le projet de loi Fillon écrit simplement que : « L'école maternelle précède la scolarité obligatoire. L'accueil des enfants de deux ans reste assuré en priorité dans

les écoles situées dans un environnement social défavorisé... » Et strictement rien sur le droit à la scolarisation pour un enfant de trois ans.

Les gens qui écrivent ces textes savent ce que les mots veulent dire. Ils ont soigneusement comparé avec le texte précédent. Si le droit à la maternelle pour les enfants de trois ans a été supprimé, c'est évidemment parce que le ministère de l'Éducation nationale a l'intention de limiter l'accès aux maternelles dans les prochaines années.

Si ce projet passe, cela diminuera encore un peu les « charges » de personnel... et obligera certaines femmes à rester à la maison, contribuant, un peu, à faire artificiellement baisser les statistiques sur le chômage. Et tout cela au détriment des bambins.

André VICTOR

• Mouvement lycéen à Lyon

Une forte mobilisation

À Lyon, le mouvement lycéen a débuté le mardi 8 février. Préparée dans la précipitation, de nombreux élèves n'ayant eu l'information que le matin, voire le midi, la manifestation a quand même rassemblé plus de 3 000 jeunes. Une assemblée générale, tenue dans la foulée, a décidé d'appeler à une nouvelle manifestation le jeudi 10 février, relayant l'appel des lycéens parisiens.

Affiches, tracts, tours des

classes, confection des banderoles le matin, dans de nombreux lycées, des groupes de lycéens ont préparé cette manifestation. Et cette fois, ce sont plus de 12 000 lycéens qui ont défilé, avec bruit et enthousiasme. Dans le cortège, on pouvait noter la présence de plusieurs lycées professionnels, touchés eux aussi par la loi Fillon, ainsi que de lycées privés. De nombreux jeunes étaient venus de

banlieue, voire de villes plus lointaines, comme ces lycéens venus à plus d'une centaine en bus de Vienne.

Les vacances, qui ont débuté lundi 14 février, vont marquer une pause dans la mobilisation, mais rendez-vous était quand même pris pour le 15 devant le rectorat, et surtout pour la rentrée, afin de faire reculer Fillon.

Correspondant local

• Saint-Denis (Seine-Saint-Denis)

Parents, personnels de l'Éducation manifestent

À Saint-Denis, samedi 12 février, des cortèges venus d'une dizaine d'écoles se sont rejoints pour manifester devant l'Inspection de l'éducation nationale de la ville. On n'avait pas vu une telle mobilisation conjointe des parents, enseignants, personnels non enseignants et... enfants depuis longtemps, venus manifester leur colère devant le manque de moyens dans les écoles publiques.

Dans toutes les écoles il manque des remplaçants pour prendre les classes des enseignants absents. Les élèves doivent alors être répartis dans les autres classes, qui se retrouvent surchargées et perturbées. Par exemple, la semaine précédant cette manifestation, dans une école, 70 élèves chaque jour ont



dû être répartis dans les autres classes, faute de remplaçants !

Quant aux personnels non enseignants (psychologue, médecin, infirmière...), déjà trop peu nombreux à longueur d'année, ils ne sont jamais remplacés, comme si leur rôle n'était pas nécessaire.

Aujourd'hui, certains enseignements obligatoires, telle une langue vivante au

CE2, ne sont pas assurés !

Le succès de cette première mobilisation est un encouragement pour tous ceux qui refusent de laisser les enfants être les victimes de la politique d'économies du gouvernement. Une politique qui n'a que trop duré et à laquelle il est urgent de mettre un coup d'arrêt.

Correspondant local

La gauche a la mémoire courte

Jack Lang, qui fut entre autres ministre de l'Éducation nationale dans le gouvernement Jospin, se pavane sur toutes les chaînes de télévision devant des caméras complaisantes, à défaut de rechercher l'originalité. Il critique son successeur Fillon, sur le ton de l'ancien qui s'adresse à un bleu. C'est de bonne guerre. Mais cela témoigne d'une mémoire défaillante.

Car contrairement à ce qu'il prétend aujourd'hui, le Parti Socialiste a mené dans l'Éducation nationale une politique comparable à celle qu'il reproche aujourd'hui à la droite. Les conséquences en ont été les mêmes : des classes de plus en plus surchargées dans les zones de banlieue, des difficultés accrues pour les enseignants et les élèves. Pas étonnant que des mouvements de protestation se soient multipliés contre une situation qui ne cessait déjà de s'aggraver.

Ainsi, en 1990, les lycéens descendirent dans la rue pour protester contre le manque de moyens. Jospin, alors ministre de l'Éducation nationale dans le gouvernement de Michel Rocard, lâcha bien cent postes de surveillants et mille de personnels administratifs, mais aucun enseignant. La situation continua donc à se dégrader. En 1998, la grève des enseignants de la Seine-Saint-Denis démarra suite au rapport d'un recteur révélant que ce département était nettement moins bien pourvu que Paris. Sur les six mille postes réclamés par les enseignants en grève, Allègre, ministre socialiste lui aussi,

de triste renommée, n'en accorda que trois mille, étalés sur trois ans, en les prenant aux autres départements. Le résultat ne se fit pas attendre ! À l'automne de la même année les lycéens de tout le pays descendaient dans la rue, exaspérés par la surcharge des classes de seconde et de terminale. Allègre promit alors qu'il n'y aurait plus de classes de terminales à plus de 35 élèves, ce qui était encore beaucoup trop, embaucha quelques enseignants sous statut précaire pour donner le change, et la situation ne s'améliora pas. Ses promesses non tenues suscitérent de nouvelles manifestations l'année suivante, en 1999. Les écoles primaires aussi eurent à subir les coupes claires de ce ministre socialiste, ce qui provoqua la colère des instituteurs, notamment dans la région du Gard ou de l'Hérault pour l'an 2000.

Comme si cela ne suffisait pas, Allègre tenta de mettre sur

le pied une réforme des lycées professionnels qui y réduisait les horaires d'enseignement, ce qui se traduisait par la suppression d'un maximum de postes. Devant la mobilisation enseignante qui s'ensuivit, Jospin jugea préférable de renvoyer son ami Allègre à ses chères études, position d'où il ne manque pas, depuis, de distribuer des bons points aux ministres de droite qui poursuivent son programme, résumé par la fameuse formule : « Il faut dégraisser le mammoth ».

Avec de tels états de service, la gauche est bien placée pour donner des leçons de rigueur à la droite. Avec son éventuel retour au pouvoir, les maux dont souffre l'Éducation nationale ne seraient pas plus résolus que du temps où le PS exerçait les responsabilités gouvernementales.

D. M.

Gardez-moi de mes amis...

« Pauvre Fillon, il est dans la nasse ». Qui s'apitoie ainsi sur le sort du ministre de l'Éducation nationale ? C'est Claude Allègre lui-même, dans une interview au *Parisien*. Quand on s'est fait marcher sur les pieds par le « mammoth », on sait de quoi on parle. Et comme, pour Fillon, un malheur ne vient jamais seul, Allègre lui donne des conseils : « Grâce au Code de l'éducation, que nous avons fait adopter avec Lionel Jospin, il suffisait

d'amender les textes existants, d'y rajouter quelques articles réglementaires ».

Ah, si Fillon avait demandé conseil à Allègre, celui-ci lui aurait bien expliqué qu'il n'était pas nécessaire de faire une nouvelle loi : il suffisait de s'inscrire en douce dans la continuité de la politique de l'éducation menée avant lui par la gauche comme par la droite. Le Parti Socialiste va être ravi de ce rappel tout à fait opportun.

S. M.

• Hôpitaux publics

Les leçons de la canicule restent à tirer !

En un mois, plus d'un million de personnes ont été frappées par la grippe et près de deux millions atteintes par la gastro-entérite. Si on y ajoute tous ceux qui ont un rhume, une angine ou toute autre affection hivernale, c'est vrai que cela fait du monde. Heureusement, dans leur immense majorité, les malades sont soignés à domicile. Peu nombreux sont ceux qui se rendent directement ou sont dirigés par leur médecin vers l'hôpital mais, le 10 février, cela a suffi à provoquer une situation d'obstruction complète dans certains services d'urgences. Et on a revu au journal télévisé ces couloirs d'hôpitaux encombrés par des brancards où des personnes âgées attendaient pendant des heures, dans des conditions indignes, qu'on leur trouve un lit.

L'obstruction des services d'urgences à laquelle on assiste aujourd'hui n'est pas liée à une situation sanitaire exceptionnelle, mais à l'état de détérioration dans lequel se trouve l'hôpital public après une politique acharnée d'économies et de fermetures de lits menée depuis des dizaines d'années par les gouvernements qui se sont succédés. Déjà, en temps normal, en dehors de toute épidémie ou autre situation sanitaire exceptionnelle, dans la plupart des services d'urgences des hôpitaux des grands centres urbains, le personnel est débordé et il faut souvent attendre des heures avant d'être pris en charge. Et, quand un malade arrive aux urgences doit ensuite être hospitalisé dans un service de spécialité, il faut encore attendre des heures, parfois



Manifestation d'hospitaliers à Paris, en 1999.

Échaudé par la catastrophe de la canicule de l'été 2003, le gouvernement a déclenché dans plusieurs régions le « Plan blanc », destiné à mobiliser des moyens et du personnel quand il s'agit de faire face à une situation sanitaire exceptionnelle. Douste-Blazy, le ministre de la Santé, a déclaré : « Nous devons tirer les leçons de ce qui s'est passé en août 2003 dès l'instant où les urgences nous donnent des informations sur des listes d'attente importantes et sur leurs services saturés dus à la double épidémie. » Mais il n'a rien compris ou alors il fait semblant.

Si la canicule de l'été 2003 était inhabituelle, les épidémies de cet hiver n'ont rien d'exceptionnel. Si on en croit les spécialistes, la grippe 2005 n'est pas plus sévère que celle des autres années ; ils en donnent pour preuve « la très faible proportion de patients grippés hospitalisés (0,15 %) ».

des jours, avant qu'un lit se libère. Dans ce contexte, il suffit d'un virus hivernal, pourtant attendu, pour que, de l'encombrement des services, on passe à leur asphyxie.

Pour « tirer les leçons de ce qui s'est passé en août 2003 », il faudrait que l'État investisse l'argent public nécessaire dans l'hôpital et dans tout ce qui est indispensable à la santé. Au lieu de cela, les gouvernants n'ont qu'une idée en tête : faire de l'hôpital public une entreprise commerciale, c'est-à-dire rentable. Des économies sont réalisées sur tous les postes. Des emplois ont été supprimés, des lits ont été fermés. À l'exemple des entreprises industrielles, l'hôpital travaille désormais « à flux tendu ». C'est une gestion criminelle car si, demain, une véritable catastrophe sanitaire survenait, de même ampleur que la canicule, elle aurait les mêmes conséquences.

Sophie GARGAN

Depuis plusieurs années, il existe au sein de notre organisation une tendance minoritaire. Cette tendance soumet des textes différents de ceux de la majorité au vote de nos camarades lors de nos conférences nationales. Mais elle s'est exprimée aussi, à chaque fois qu'elle l'a désiré, dans les bulletins intérieurs de notre organisation.

Ces camarades ont demandé à se constituer en tendance structurée ou, autrement dit, en fraction.

C'est pourquoi ils s'expriment chaque semaine à cet endroit, dans les colonnes de notre hebdomadaire, parfois pour défendre des opinions identiques ou semblables à celles de la majorité, parfois pour défendre des points de vue différents.

TRIBUNE

À l'école des lycéens

Après les journées des postiers, des cheminots, de la fonction publique, et après la journée commune du samedi 5 février, ce sont les lycéens qui sont dans la rue. Ils étaient 100 000 dans toute la France le jeudi 10 février, après 15 jours où ils se sont organisés, dans leurs lycées puis d'un lycée à l'autre. Un nouveau rendez-vous est fixé au mardi 15 février où ils manifesteront avec les enseignants. « *Fillon, serre les fesses, on arrive à toute vitesse* » n'est pas leur slogan le plus politique, mais celui qui probablement touche le plus vivement le ministre Fillon dans sa chair ! Les lycéens exigent le retrait de la « *loi d'orientation sur l'école* » dudit ministre, qui s'est déjà illustré aux affaires sociales en 2003, contre les retraites.

Le mouvement est d'abord une révolte contre les inégalités sociales. Sous prétexte d'assurer à tous les élèves un « *socle commun de connaissances* », juste ce qu'il faut de français, de calcul, d'anglais et d'informatique pour être exploitable en entreprise, le gouvernement veut faire des économies.

La mesure la plus visible est ce « *bac par contrôle continu* », qui remplacerait l'actuel examen national et anonyme. Chacun sait qu'un « *bac Sarcelles* » ne vaudrait pas un « *bac Henri IV* », des beaux quartiers de Paris. Déjà aujourd'hui, un « *bac pro* », ne vaut pas un « *bac techno* », qui ne vaut pas un « *bac littéraire* » ou « *bac scientifique* ». Fillon voudrait ajouter le stigmate géographique à la discrimination sociale existante.

Mais le bac est la partie émergée de l'iceberg. Le projet Fillon vise aussi à supprimer des profs, des classes, des disciplines, des filières, des cours et travaux pratiques par petits groupes. Il vise aussi à amputer la « *masse salariale* » en supprimant des milliers de postes dès la rentrée prochaine. Là où il faudrait au contraire quelque 100 000 enseignants et personnels d'encadrement supplémentaires, au bas mot. La politique de désertification des lycées et collèges en adultes, comme celle des hôpitaux en personnel soignant, des trains et des gares en cheminots, est criminelle. À ceci près que dans les écoles, ce sont les gosses qui trinquent. Et ce ne sont pas les flics que Fillon va poster à l'entrée qui vont arranger les choses. Les jeunes veulent

des lumières, pas des gyrophares.

Chirac-Fillon creusent l'incurie et l'injustice perpétuées de législature en législature depuis plus de 20 ans par tous les gouvernements, à commencer par celui où le socialiste Allègre se promettait de « *dégraisser le mammoth* ». Politique dont les plus défavorisés paient le prix fort. Car les familles plus aisées suppléent les carences de l'école publique par des cours particuliers qu'elles payent.

La mobilisation lycéenne a déjà contraint Fillon à en rabattre. Il annonce le report, sinon l'annulation de sa réforme du bac. Preuve que la colère de la jeunesse s'est fait entendre et redouter. Non seulement parce que le mouvement lycéen en est à ses débuts, mais aussi parce qu'il peut faire contagion chez les aînés. La politique gouvernementale et patronale a accumulé les mécontentements : contre les bas salaires, contre les licenciements et la pénurie d'emplois dans les services publics, contre la précarité sous toutes ses formes. L'étincelle lycéenne peut allumer la flamme.

Certes, comme leurs aînés, les lycéens n'ont pas à affronter que leurs ennemis du patronat et du gouvernement, mais quelques faux amis du parti socialiste qui ne les accompagnent dans leur mouvement que pour les dividendes électoraux qu'ils en escomptent aux prochaines présidentielles. Mais pour tous ces politiciens, pas facile de faire rentrer le dentifrice dans le tube, selon leur image apeurée.

Les travailleurs doivent venir à la rescousse des lycéens. Leur exprimer leur sympathie, leur solidarité. Mais surtout, et pourquoi pas, les suivre dans le combat engagé et donner à la journée du 5 février la suite que les directions syndicales se refusent, à ce jour, à préparer.

C'est parce que Fillon et Chirac savent quels contingents de travailleurs pourraient arriver derrière la jeunesse, comme en mai 68, qu'ils n'affichent pas tant de superbe.

Éditorial des bulletins d'entreprise L'Étincelle, du lundi 14 février 2005, édités par la Fraction.

Convergences Révolutionnaires n° 37 (janvier-février 2005)

Bimestriel publié par la Fraction

Dossier : salaires, la contre-offensive s'impose : 300 euros pour tous

Articles : L'école de Fillon, apartheid social sur fond d'économies budgétaires – Amiante : encore 500 000 morts à venir – Intermittents du spectacle : nouvel avis de tempête ? – La Turquie en Europe : vers une adhésion de raison – La grève d'Opel Bochum (Allemagne) : un combat qui fait débat.

Pour se procurer ce numéro, 1,5 euro, ou s'abonner (1 an : 9 euros ; de soutien : 15 euros) écrire à :
LO, pour la Fraction, BP 233-75865 Paris Cedex 18
ou Les Amis de Convergences, BP 128-75921 Paris Cedex 19
Sur le Net : <http://www.convergencesrevolutionnaires.org>

Leur société

• Croisières de rêve...

L'envers du décor

De 1998 à 2002-2003, selon l'Association de défense des personnels des croisières Nouvelles Frontières (ACNF), ce voyageur, N°1 du tourisme en France et N°2 en Europe, usait de bien curieuses méthodes à l'égard de salariés qu'il avait recrutés pour organiser et animer ses croisières touristiques.

Leurs contrats de travail étaient établis, en anglais, par des sociétés domiciliées à Gibraltar, à Monaco, aux îles Vierges, bref dans ce qu'on appelle des paradis fiscaux. Quant aux salaires, ils étaient bien souvent versés de la main à la main. Et pas de Sécurité sociale, d'Assedic, de retraite pour ces salariés puisque leur employeur n'y cotisait pas – il n'y a pas que fiscalement, mais socialement aussi, que certains pays sont paradisiaques... pour les patrons. Quant à « *ceux qui ont insisté pour être régularisés, ils ont été remerciés* », rappelle l'ACNF.

Alors, quand Nouvelles Frontières (NF) a décidé de cesser d'affréter directement ses propres navires pour ses croisières, donc d'avoir à bord son propre personnel d'encadrement, ces travailleurs se sont retrouvés sans travail, ni protection sociale et droit au chômage. NF, qui avait déjà fait l'économie de charges sociales en passant par des sociétés off-shore, réalisait « *au passage une seconde économie : celle d'un plan social !* », remarque l'ACNF.

Parmi la centaine de salariés – bien sûr, ce chiffre est une estimation – ayant travaillé en tant que personnel NF à bord de ses paquebots de luxe, certains ont décidé d'attaquer en justice, et d'abord devant les Prud'hommes, leur employeur de fait.

Celui-ci nie tout lien de travail et de subordination avec des salariés dont certains ont pourtant été recrutés au sein même de Nouvelles Frontières, ont travaillé dans ses locaux entre deux croisières, avec parfois un téléphone, une adresse électronique NF à leur nom ! Jacques Maillot, ancien PDG de Nouvelles Frontières, et actuel président d'Eurotunnel ainsi que dirigeant de la revue *Témoignage Chrétien*, prétend ne pas les connaître. Même chose pour les nouveaux dirigeants du tour-opérateur, depuis que NF a été racheté par TUI – l'ex-Preussag, qui fut actionnaire, entre autres, de Métaleurop avant de s'intéresser de plus près au tourisme... Apparemment, cela ne lui réussit pas si mal, puisque les dirigeants de TUI « *multiplient les bons résultats financiers* », dit le porte-parole de l'Association de défense des personnels des croisières Nouvelles Frontières, bien décidée, malgré tout, à forcer NF à rétablir dans leurs droits ceux qu'elle a employés, puis jetés. Et Nouvelles Frontières en a plus que les moyens.

Pierre LAFFITTE

• Permis à un euro par jour

Raffarin ne s'achète pas une conduite



Les jeunes n'auront peut-être pas le permis, mais les banquiers auront des rentrées financières.

Passer le permis de conduire coûte actuellement entre 1 000 et 1 500 euros, une somme dont la plupart des jeunes de 18 ans, censés le passer, ont bien du mal à disposer. Et c'est peut-être une des causes de l'augmentation du nombre de conducteurs sans permis.

Bref, devant ce délicat problème, Raffarin a décidé de faire un gros cadeau... aux banques. Il vient en effet d'annoncer la création du permis à « un euro par jour ». Il s'agit en fait de demander à des organismes de crédit d'avancer directement aux auto-écoles les sommes nécessaires pour prendre les cours de conduite, le remboursement étant fait après l'obtention du permis à raison de 30 euros par mois. Mais les intérêts, qui

courront, eux, depuis le début du prêt, seront intégralement pris en charge par l'État. Raffarin a précisé qu'il prendrait sur les sommes ramassées... grâce aux radars automatiques !

L'organisation de la société est telle qu'obtenir le permis de conduire est une nécessité pour tous. Mais le fait qu'il soit payant, et cher, en fait une source de discrimination entre ceux qui ont les moyens de le passer et les autres. La formation à la conduite devrait faire partie des compétences de base, acquises à l'école, au même titre que l'apprentissage des langues ou la pratique du sport.

R. P.

• La nouvelle convention médicale et les mutuelles

Comment faire payer la note aux assurés

La nouvelle convention médicale, mise en place à la suite de la réforme de la Sécurité sociale du ministre Douste-Blazy, prévoit que, d'ici au 1^{er} juillet, chaque malade devra choisir un « médecin traitant » qu'il devra obligatoirement consulter avant d'aller voir un médecin spécialiste : c'est le « parcours de santé ». Si le malade consulte directement le spécialiste, sans passer par son « médecin traitant », il payera plus cher – 32 euros voire beaucoup plus – mais ne sera remboursé que comme s'il était allé consulter un spécialiste dans le cadre du « parcours de santé », soit 70 % de 27 euros. La Sécurité sociale sanctionnera ainsi financièrement ceux qui ne suivront pas le « parcours de santé ».

Cette « sanction » pourrait être sans effet pour beaucoup si cette différence pouvait être prise en compte par les mutuelles.

Mais la Mutualité Française, qui regroupe 95 % des mutuelles et compte 18 millions d'adhérents, vient de décider de ne pas rembourser la différence entre le tarif de la consultation remboursé par la Sécurité sociale et le tarif du médecin consulté hors du « parcours de santé ». Par contre, elle remboursera intégralement cette différence à tous ceux qui suivront le « parcours de santé ». Son président, Jean-Pierre Davant, avait pourtant dénoncé un « énorme maquis tarifaire avec trente-trois tarifs différents » et « une convention médicale censée répondre aux demandes corporatistes des médecins » mais il s'aligne sur le gouvernement tout en annonçant « des augmentations de tarifs au bout du compte ».

Mais les mutuelles, bien que largement dominantes dans les contrats de « complémentaires santé » (60 % d'un marché de 20 milliards d'euros par an), y

sont concurrencées par les institutions de prévoyance (15 %) et les assureurs privés (25 %, dont AXA, 1,8 milliard d'euros dans la santé). La fédération des assureurs privés a décidé de ne pas emboîter le pas aux mutuelles : ses adhérents veulent proposer à leurs clients toute une échelle de remboursements, en fonction bien sûr du montant des primes payées. Ils appellent cela des contrats « surcomplémentaires », moyennant des... « surcotisations ». Les assurés qui pourront se payer ces contrats verront les spécialistes qu'ils veulent, quand ils le veulent et seront remboursés intégralement. Les autres n'auront qu'à s'inscrire sur les listes d'attente du « parcours de santé ». Ce n'est pas une médecine à deux vitesses, une médecine pour les riches et une médecine pour les pauvres que nous préparons les AXA et Cie – elle existe déjà – mais une médecine à trois ou quatre vitesses. Ce faisant, ils

espèrent gagner de nouveaux clients et augmenter leur part de marché.

Douste-Blazy a présenté sa nouvelle convention comme un moyen de faire des économies pour boucher le « trou » de la Sécurité sociale. Les mutuelles disent ne pas vouloir entrer dans « une course folle dépenses-cotisations et donc augmenter les cotisations ». Les assureurs privés, eux, annoncent la couleur : la santé c'est un domaine où on peut faire des profits comme ailleurs et ils sont bien décidés à s'y tailler la part du lion.

La réforme Douste-Blazy ne permettra sans doute aucune économie, les cotisations des complémentaires santé augmenteront et seuls ceux qui pourront payer ces augmentations auront accès à des soins corrects. C'est une attaque en règle contre la santé, et surtout celle des plus démunis.

Cédric DUVAL

Jean-Pierre Demangeat nous a quittés



Jean-Pierre nous a quittés, brusquement. Jusqu'au bout il est resté le même dans sa fidélité à toutes celles et tous ceux auxquels il était lié, avec qui il avait partagé les étapes de sa vie, ses amis, ses camarades et son organisation politique, qu'il avait connue très jeune.

Il avait été du petit nombre qui joignit Voix Ouvrière, l'organisation qui, dissoute à la suite des « événements » de mai 68, donna elle-même naissance à Lutte Ouvrière. D'abord à Lyon puis à Paris, après un séjour en sanatorium pour réparer sa santé, il fut donc de ceux qui imposèrent le droit d'expression pour les idées trotskystes, contre les staliens dans ou aux portes des entreprises, ou contre l'extrême droite dans la rue, ce qui entraîna parfois à l'époque des confrontations physiques, qu'il n'aimait pas plus que ses camarades, mais devant lesquelles il ne se déroba jamais.

Sa fidélité aux idées communistes révolutionnaires, caractéristique de sa vie, se masquait parfois sous un peu de scepticisme. Elle ne pouvait faire de doute.

Il en a donné la preuve lorsque, après une période de découragement, il reprit l'activité militante dans les rangs de la Fraction. Après une grave opération qui l'a handicapé considérablement dans les dernières années, il a maintenu son activité avec ses camarades toulousains.

Nous conserverons le souvenir de quelqu'un qui aimait la vie ardemment, et d'une grande curiosité dans de nombreux domaines, du cinéma à la peinture, à laquelle il s'adonnait dans des moments de loisirs, en passant par la musique et la lecture, deux autres passions qu'il aimait à faire partager. C'est d'ailleurs bien cette envie de faire partager ses intérêts qui en a fait non seulement un militant mais un bon prof, apprécié de ses élèves.

Tous ceux qui ont eu la joie de militer avec lui partagent aujourd'hui le chagrin et la tristesse de ses proches et de toute sa famille.

Marianne LAMIRAL

• L'ouverture des magasins le dimanche

Une attaque supplémentaire contre les salariés

Le ministre de l'Industrie, Patrick Devedjian, s'est déclaré favorable à l'ouverture des magasins de prêt-à-porter le dimanche, en commençant par porter les autorisations d'ouverture de cinq à huit dimanches par an. Le but déclaré serait de soutenir le textile français, de favoriser la consommation et l'emploi.

« Le textile français affronte un grave défi, celui de l'augmentation massive de l'importation de certains textiles chinois depuis la suppression des quotas », a déclaré Devedjian. Mais en quoi l'ouverture dominicale des magasins de prêt-à-porter pourrait-elle contrecarrer une éventuelle concurrence chinoise, à moins de n'autoriser que la vente des habits « made in France », ce qui est aussi ridicule qu'irréalisable ?

Que cela puisse favoriser la consommation est tout autant dénué de sens, car ce qui sera acheté le dimanche ne le sera pas le lundi, comme le fait remarquer lui-même le président de la Fédération nationale de l'habillement, hostile à cette

proposition. Le faible pouvoir d'achat d'une bonne partie de la population permet déjà difficilement, et pas toujours, de couvrir les dépenses indispensables ; l'ouverture des magasins le dimanche ne fera pas dépenser un euro de plus à ceux qui ne l'ont pas.

Devedjian, reprenant le refrain à la mode, a affirmé qu'il ne « comprend pas que l'on puisse interdire aux gens de travailler alors qu'on a autant de chômeurs ». Ce qu'il propose, lui, reviendrait à les autoriser à travailler... un jour par semaine, huit fois par an, avec le salaire qui va avec ! Comme tous les membres du gouvernement, la « liberté du travail » qu'il

défend est la liberté pour le patronat de s'en prendre comme il le souhaite aux droits des travailleurs. Il est évident que cette ouverture ne pourra pas créer des emplois, la plupart des commerçants se contenteront d'obliger leurs salariés à venir travailler le dimanche, sans même avoir à les payer en heures supplémentaires, puisque ce serait un jour ouvrable comme les autres.

Bien sûr, l'ouverture dominicale des magasins pourrait rendre service à beaucoup, qui n'ont pas le temps de faire leurs courses un autre jour. Dans une société organisée avec humanité et dans l'intérêt de la population, où les salariés pourraient



Les textiles chinois ne seront plus vendus le dimanche ?

vraiment choisir ce qu'ils souhaitent, ce type de problème pourrait se résoudre facilement. Mais dans le contexte actuel, c'est une tentative supplémentaire pour imposer à des travailleurs n'importe quels horaires de travail à un salaire toujours plus bas. Comme à chaque fois que le gouvernement ou le patronat évoquent une nouvelle mesure présentée comme étant « d'intérêt général ».

La proposition d'ouverture des magasins le dimanche s'intègre dans cette campagne menée contre les droits des travailleurs et ceux-ci, même en tant que consommateurs, n'en tireraient aucun profit, bien au contraire.

**Fête de Lutte Ouvrière
À REIMS**

**Samedi 5 mars
de 15 heures à minuit**

**Salle des Phéniciens
Boulevard des Phéniciens
Quartier Châtillon**

• Liban

Les affaires d'Hariri

Rafic Hariri, ancien Premier ministre du Liban et homme d'affaires de l'immobilier, a été assassiné, lundi 14 février, en plein Beyrouth, victime d'une voiture piégée qui contenait quelque 350 kilos d'explosifs.

En attendant de savoir qui a organisé son assassinat, à supposer qu'on le sache vraiment un jour, on nous apprend qu'Hariri était l'homme qui a reconstruit le Liban après la guerre civile qu'a connue le pays de 1976 à 1990. Si c'est le cas, c'est d'une façon bien particulière.

Ce milliardaire avait fait fortune en Arabie Saoudite, dans la construction immobilière, fortune qui lui permit de devenir

Premier ministre en 1992, et d'être à la tête de cinq gouvernements, de 1992 à 1998, puis de 2000 à 2004.

Ce furent les milieux affairistes de la bourgeoisie libanaise, dont Hariri était le symbole, qui tirèrent le plus de profits de la reconstruction du Liban et de Beyrouth en particulier, en grande partie détruit par les combats.

La population pauvre rejetée dans des taudis ou des bidonvilles n'a guère profité de cette reconstruction. En revanche, le front de mer et le centre de Beyrouth ont été dotés d'immeubles et d'hôtels de grand luxe destinés à accueillir les privilégiés de la région.

Les attentats du 11 septembre

2001, qui ont ralenti les déplacements vers les États-Unis ou l'Europe, ont même été bénéfiques, de ce point de vue, pour la capitale libanaise. Depuis, le nombre de ses visiteurs augmente de 30 % par an, et même de 50 % en 2004. Venant d'Arabie Saoudite, du Koweït, de Jordanie ou des Émirats arabes, ils appartiennent bien sûr aux classes possédantes de la région, et achètent appartements ou terrains au Liban. En 2003, ces acquisitions avaient encore bondi de 127 % par rapport à l'année précédente.

Les travaux de reconstruction doivent se poursuivre jusqu'en 2018. Et c'est la Solidere, l'entreprise dont Hariri était le principal actionnaire, qui est chargée des

principaux travaux. À elle seule, cette entreprise représente près de 60 % des réserves en devises de la banque centrale libanaise.

Ce poids économique explique, pour l'essentiel, que cette entreprise ait pu imposer à l'État libanais un endettement vertigineux, représentant deux fois le produit intérieur brut. Et cela d'autant plus facilement que le chef du gouvernement était aussi le conducteur des travaux. Les grandes puissances, États-Unis et Union européenne en tête, n'ont rien trouvé à redire à cette dette, ayant choisi de soutenir Hariri. Celui-ci s'est vu accorder une rallonge de quatre milliards de dollars de crédits supplémentaires, lors d'une réunion internationale organisée

par Chirac à Paris, en 2002.

En revanche, il lui a été demandé d'imposer des mesures d'austérité à la population libanaise pour sortir le pays de son endettement. Celle-ci se voit maintenant menacée d'une réforme du système local de Sécurité sociale, d'une hausse des tarifs publics. Et, en attendant, elle subit des coupures du courant électrique du fait d'un approvisionnement irrégulier en carburant.

Hariri est mort, mais sera sans doute remplacé facilement par un de ses semblables. Quant à la population, elle risque de payer encore longtemps son passage au pouvoir.

Jacques FONTENOY

• Togo

Pour le gouvernement français, le temps des colonies n'est pas fini

Depuis la mort, le 5 février dernier, du dictateur et ami des gouvernants français, Eyadéma, les manifestations continuent à Lomé, capitale du Togo, contre l'installation au pouvoir par un coup de force militaire de Faure Gnassingbé, l'un des fils du défunt dictateur.

Gnassingbé a fait main basse sur l'État togolais sans consulter personne : ni la population bien sûr, qui n'a rien à attendre de bon de lui, ni l'opposition, ni surtout le gouvernement français, qui considère sans complexe avoir toujours un droit de regard sur son ancienne colonie. À peine connue, la prise du pouvoir par Gnassingbé a donné l'occasion à Michèle Alliot-Marie, la ministre de la Défense, de manifester tout le mépris du gouvernement français pour le pays. Le contenu comme le ton de ses déclarations à la radio et à la télévision parlaient du Togo comme s'il était encore sous l'autorité de la France, comme si les Togolais n'étaient que des sujets. Le gouvernement français s'est indigné du coup d'État de Gnassingbé parce qu'il n'a visiblement pas été consulté et n'a probablement pas reçu les assurances qu'il attend quant à la défense de ses intérêts au Togo. Car ce n'est pas le fait que le nouvel homme au pouvoir au Togo – mais on ne sait pas encore pour combien de temps – ait agi comme un soudard et s'apprête probablement à exercer la même dictature que son père qui indignent le gouverne-

ment français. En Afrique, ce dernier a montré qu'il peut s'entendre avec les pires dictateurs, lorsqu'ils sont capables de préserver les intérêts politiques et économiques de l'impérialisme français. Chirac ne qualifiait-il pas Eyadéma – encore au lendemain de sa mort – d'« ami de la France et un ami personnel », en dépit de la corruption notoire du régime, de l'oppression et de la misère qu'il faisait subir à la population togolaise ?

Aujourd'hui, tandis que les militaires tirent contre les manifestants togolais et que le pays semble au bord du chaos, les dirigeants français font mine de s'inquiéter du sort des quelque 2 500 ressortissants français présents dans le pays. Mais le soutien français au dictateur précédent comme l'ingérence française dans la situation actuelle ne peuvent que nourrir l'hostilité de la population togolaise à l'égard de l'ensemble de la communauté française au Togo. D'autant que les Blancs sont dans ce pays, comme dans tous les pays africains, des privilégiés au milieu d'une immense misère. Même s'il ne s'agit que de petits cadres de grandes sociétés, de fonctionnaires de l'État français, ils bénéficient de conditions de vie qui n'ont rien à voir avec celles de la grande majorité des Africains.

Les troupes françaises, présentes au Togo mais aussi au Congo, au Sénégal et en Côte-d'Ivoire, ont été mises en état d'alerte. Comme en Côte-d'Ivoire, le gouvernement fran-



Le fils d'Eyadéma, entouré par le Conseil constitutionnel à sa botte qui vient de légaliser son coup d'État. Le problème, c'est qu'il a négligé de demander d'abord l'aval de Paris.

çais est prêt à invoquer la présence de ses ressortissants au Togo pour justifier une éventuelle intervention militaire avec des conséquences dramatiques

pour la population africaine mais aussi pour les ressortissants français.

Car le gouvernement français n'a finalement guère moins de

mépris pour leur sauvegarde et celle de leurs familles qu'il n'en a pour l'ensemble de la population africaine.

Lucienne PLAIN

• Aide aux sinistrés d'Asie

Le bluff des promesses de dons des États

Plus d'un mois et demi après la catastrophe du tsunami d'Asie, l'ONU indique que les deux tiers de l'aide promise par les États pour faire face à l'urgence pour les six mois à venir ne sont toujours pas parvenus dans les pays dévastés : « Les promesses faites dans la semaine qui a suivi le tsunami risquent de ne pas se concrétiser » ! Et elle ajoute : « Certains des pays utilisent des méthodes de calcul douteuses... de manière à apparaître plus généreux qu'ils ne

le sont en réalité. »

Une telle attitude n'est pas nouvelle dans ces circonstances. Il y a un an, à la suite du séisme qui avait détruit la ville iranienne de Bam, une somme importante avait été promise. Douze mois plus tard, seule une infime partie de cet argent est parvenue en Iran.

À la différence des États, les particuliers, eux, tiennent leurs engagements. Par exemple, en France, l'essentiel des promesses

faites par les particuliers lors du Téléthon se concrétisent. En revanche les dirigeants des pays riches plastronnent au moment des catastrophes et jouent aux bienfaiteurs. Une fois les feux de la rampe éteints, il y a loin entre les promesses et l'envoi réel des aides annoncées. Il en va de l'entraide comme du reste des discours, surtout des discours ; c'est-à-dire du vent.

Michel ROCCO

• Élections en Polynésie

Un désaveu de la politique coloniale du gouvernement

Les élections partielles qui se sont déroulées dimanche 13 février sur la plus grande partie des territoires de la Polynésie française, toujours considérée comme « Territoire d'Outre-Mer », ont été marquées par la progression très importante de la liste indépendantiste conduite par Oscar Temaru, qui a recueilli 47 % des voix.

Son avance en voix face à la liste UMP de Gaston Flosse, l'éternel chef de clan, protecteur des intérêts grands et petits de l'impérialisme français et protégé de Chirac, est passée de moins de 400 lors des dernières élections du 23 mai 2004 à plus de 6 000 voix.

C'est bien là le fait marquant de ces élections, au-delà de toutes les tractations qui se sont menées et qui continuent pour savoir qui aura la direction de l'assemblée territoriale et la présidence du Territoire. Car la loi électorale est faite sur mesure pour le protégé du gouvernement, Gaston Flosse. Le découpage des circonscriptions comporte une sur-représentation de certaines zones telle qu'avec un bien plus faible nombre de voix que ses adversaires, Flosse peut avoir le même nombre d'élus. Ce sont les mêmes qui, la main sur le cœur et sans peur du ridicule, palabrent sur la démocratie et le droit des peuples pour... le « reste » du monde, c'est-à-dire à l'extérieur de leur zone de pouvoir.

Depuis les élections du 23 mai dernier, le gouvernement a appuyé sans relâche toutes les manœuvres de Gaston Flosse pour reconquérir son poste en dépit du fait qu'il avait perdu les élections, en particulier quand celui-ci a acheté un élu pour changer la majorité dans l'assemblée, le 9 octobre 2004. Mais la population a répondu par sa mobilisation quand 30 000 manifestants, soit 10 % de la population totale du territoire, sont descendus dans la rue le 16 octobre pour protes-

ter contre cette manipulation. Puis, lorsque les sympathisants indépendantistes ont pris le contrôle de l'ensemble des bâtiments publics de Tahiti en commençant par la présidence, l'appui de la population a été tel que le gouvernement a choisi de ne pas faire intervenir les très nombreuses forces de police et de l'armée dépêchées dans le territoire.

Le gouvernement n'a pas désarmé pour autant et a tout fait pour sauver son ami Flosse, avec en première ligne la ministre de l'Outre-Mer, Girardin. Les négociations qui ont eu lieu à Paris ont été des faux-semblants. Le gouvernement a refusé de dissoudre l'assemblée territoriale pour organiser de nouvelles élections générales. Bien plus, il a demandé l'annulation des élections dans les seules parties du territoire, les plus peuplées, favorables à Oscar Temaru. Cette grossière manœuvre, vraiment digne d'un pouvoir colonial, a reçu l'appui inconditionnel du Conseil d'État.

Mais rien n'y a fait : la participation aux élections a encore grimpé de 10 % pour atteindre 80 % des électeurs inscrits. Les porte-parole de l'UMP ont alors osé déclarer que ces élections ne servaient à rien, car la liste d'Oscar Temaru n'avait « que » 27 députés au total. C'est pourtant beaucoup, si on tient compte de la loi électorale que même l'UDF qualifie de « *totalelement contraire aux principes de la démocratie* ».

Oscar Temaru et son parti revendiquent un statut d'indépendance, mais c'est trop pour les gouvernants d'ici qui considèrent ces territoires du Pacifique comme leur chasse gardée, avec leurs bases militaires et leur zone d'essais atomiques en réserve. Mais c'est bien le moins que la population de Polynésie puisse choisir librement ses représentants et son gouvernement, sans dépendre des pressions d'un pouvoir politique et d'un État situés aux antipodes.

Paul SOREL

• États-Unis

Le maccarthysme, un épisode d'intolérance

Les États-Unis sont volontiers célébrés comme le modèle de la démocratie et de la liberté, voire comme son bouclier ou son champion à travers le monde. C'est passer vite sur la réalité.

Un épisode de la vie de l'écrivain Arthur Miller, mort il y a quelques jours, a permis d'évoquer l'un des épisodes – et ils sont multiples – qui montrent une tout autre image des traditions de cette Amérique. Arthur Miller fut un de ces intellectuels qui, au lendemain de la Seconde Guerre mondiale, fut mis sur la sellette par la Commission des activités antiaméricaines présidée par un sénateur de sinistre mémoire, Joseph McCarthy. Ayant refusé le chantage à la délation que voulait lui imposer cette commission, il fut condamné pour « *outrage au Congrès* », comme le furent d'autres personnalités du monde des lettres, du cinéma, mises au

ban de la société et réduites au silence. Il s'agissait essentiellement de ceux qui ne s'inclinaient pas devant les exigences de l'anti-communisme débridé, obsessionnel, de l'inquisition maccarthyste.

De la « *chasse aux sorcières* » américaine de ces années-là, entre 1950 et 1954, on a surtout retenu les condamnations et la mise sur liste noire de scénaristes et metteurs en scène d'Hollywood, d'artistes, d'auteurs sommés de donner les noms de leurs amis « *communistes* » et de renier leurs opinions, pour ceux qui en avaient. Car cette commission ne s'embarrassait pas de détails. Ce n'est pourtant qu'un des aspects de cette période.

L'après-guerre avait été marquée par une vague de grèves, en réaction contre le chômage et la hausse du coût de la vie. Le patronat voulait mettre au pas les syndicats combattifs ani-

més par des militants radicaux, parfois liés au PC américain mais pas toujours. Dès juin 1947, la loi Taft-Hartley mit les syndicats sous tutelle. Les dirigeants syndicaux se plièrent à cette loi, prêtèrent serment qu'ils n'étaient pas communistes. Même ceux qui l'étaient le firent, ce qui ne leur évita pas d'être par la suite exclus et condamnés. Un million de syndiqués, le cinquième des effectifs de la centrale, la CIO, se retrouvèrent en dehors des syndicats. En outre, une centaine de responsables furent condamnés à des années de prison.

Voilà un des faits d'armes de cette démocratie américaine que dénonça entre autres Arthur Miller, qui eut à la subir. Sa pièce de théâtre intitulée *Les Sorcières de Salem* évoque précisément cet épisode... de chasse aux sorcières.

Vincent GELAS

• Chine

Plus de 200 morts d'un coup de grisou

Un nouvel accident grave s'est produit dans les mines chinoises lundi 14 février. Le bilan officiel fait état d'ores et déjà d'au moins 203 morts dans la mine de charbon de Sunjiawan, à Fuxin, dans la province du Liaoning, une des plus anciennes régions minières située au nord-est du pays. D'autres mineurs encore, on parle de vingt-huit, ont été brûlés dans l'explosion ou empoisonnés par le monoxyde de carbone.

Selon les sources gouvernementales, l'origine précise de la catastrophe n'est pas encore déterminée, mais on sait que l'exploitation de la mine de Sunjiawan se déroulait à 242 mètres de profondeur et que les conditions d'extraction du charbon sont telles que le Premier ministre Wen Jiabao en personne, en visite courant janvier dans les familles de mineurs endeuillées du Shaanxi, s'était senti obligé de prendre position pour que de meilleures conditions de sécurité soient mises en place dans l'industrie minière. Il intervenait ainsi officiellement après les deux catastrophes minières d'octobre et novembre 2004, qui avaient causé respectivement, dans le Henan, 148 victimes, et dans le Shaanxi, 166.



Des mineurs à la suite d'une précédente catastrophe, le 25 novembre 2004.

Les statistiques gouvernementales font état de 6 027 mineurs tués dans le courant de l'année dernière. Mais l'organisation China Labor Watch, basée à Hong Kong, affirme que la réalité s'approcherait de 20 000 décès par an. C'est la demande d'énergie croissante qui provoquerait l'exploitation furieuse des mines et surtout des mineurs, la Chine dépendant à 80 % du charbon pour produire son électricité. Et bien que le gouvernement se soit à plusieurs reprises engagé à faire fermer les mines « *non conformes* », des milliers de mines privées continuent à produire du charbon dans des conditions, semble-t-il, incontrôlables. En l'occurrence, l'explosion mortelle de Fuxin s'est produite dans une mine

d'État ! On imagine sans peine que la demande en expansion, le droit du travail plus que théorique et les bas salaires constituent un ensemble de pressions relayées par les directeurs et propriétaires des mines et face auxquelles les mineurs paraissent actuellement désarmés.

La responsabilité du gouvernement, qui s'est donné pour objectif cette année de réduire le nombre de morts dans les mines... de 3 %, est évidente. Et derrière lui, on voit ce que signifient ces fameux 9 % de croissance admirés des économistes et enviés dans le monde occidental, qui se bâtissent, comme deux siècles plus tôt dans l'Europe industrielle, dans la faim et le sang.

Viviane LAFONT

• Alcan

Des emplois sacrifiés sur l'autel du profit

Fin 2003, le groupe canadien Alcan rachetait Pechiney, créant ainsi un géant mondial de l'aluminium avec des centaines d'usines dans le monde. Le groupe compte 88 000 salariés dont 20 000 en France.

Pour les dirigeants et les gros actionnaires, seuls comptent le cash et le taux de profit. Les « managers » n'ont plus à la bouche que les mots « création de valeur ». Alors, dès avril 2004, Alcan a engagé la fusion des sièges avec la suppression de plusieurs centaines de postes de cadres et d'agents administratifs.

Au mois de septembre 2004, la CFDT a divulgué les projets de restructuration d'Alcan en Europe pour 2005 : possibilité de suppression de 2 200 emplois en Europe, dont 960 emplois en France ; projets de cession de 16 sites en

France où travaillaient environ 2 420 salariés, et 25 sites en Europe (5 140 salariés). En novembre, Alcan a confirmé 720 suppressions d'emplois. Depuis, plusieurs usines ont été fermées en Espagne, Italie, Belgique et Angleterre. L'usine Aluminium de Grèce a été vendue pour 100 millions d'euros et la filiale PEM (Pechiney Electrometallurgie), avec près de 1 000 salariés, a été cédée à un groupe espagnol. En France, les usines de Froges et de Mercus sont à vendre et ECL à Ronchin, près de Lille, connaît une période de chômage partiel.

Au Canada, où l'usine d'Arvida est fermée, Alcan supprime des emplois. En ce moment, le groupe, propriétaire de tout un réseau hydro-électrique, gagne plus d'argent en vendant très cher l'électri-

cité aux États-Unis plutôt qu'en développant la production d'aluminium qui, à l'échelle mondiale, parvient à peine à satisfaire la demande.

Le cours de l'aluminium est élevé (près de 2 000 dollars la tonne). Pourtant Alcan n'a annoncé qu'un bénéfice de 66 millions de dollars en 2004... en procédant à des manipulations comptables.

Les travailleurs d'Alcan ont bien compris que l'objectif du PDG et des actionnaires est la rentabilité financière à tout prix et que pour cela ils vendent, ferment des usines et licencient des milliers de salariés. Pour s'opposer à cette casse massive des emplois, les travailleurs ne feront pas l'économie d'une contre-offensive.

Correspondant LO

• Aluminium Dunkerque - Loon-Plage (Nord)

Avertissement à la direction

Le 10 février, à Paris, s'est tenue la réunion de NAO (négociation annuelle obligatoire) sur les salaires pour la société Aluminium Pechiney du groupe Alcan. Cela concerne les usines de Dunkerque, Saint-Jean-de-Maurienne, Lannemezan, Gardanne, Mercus et Sabart.

Dans l'usine de Dunkerque, le mécontentement sur les salaires s'était déjà exprimé le 25 janvier par le débrayage spontané de plusieurs dizaines d'opérateurs de production de fonderie et d'électrolyse. Pour l'année 2004, l'augmentation générale des salaires n'a été que de 1,8 %, alors que la hausse officielle est de 2,1 %. Mais tout le

monde constate que les prix, les loyers, l'essence, les impôts locaux augmentent bien plus.

La direction distribue des augmentations individuelles ; cela crée des disparités salariales de plus en plus grandes entre les travailleurs, et elles sont de plus en plus contestées.

Le 10 février, la CGT a appelé à un mouvement de grève de deux heures minimum pouvant aller jusqu'à huit heures pour les postés et ceux en journée. Les syndicats FO, CFDT, CGC et CFTC n'ont pas appelé. FO et CFDT s'y sont même opposés par voie de tract.

Cela n'a pas empêché 70 % des opérateurs de production

et de maintenance de faire grève, en majorité huit heures. Au début de la réunion de négociation, la direction ne proposait que 1,8 %. Elle a fait quelques concessions : 1,3 % au 1^{er} janvier, 0,7 % au 1^{er} août avec une augmentation minimum de 40 euros par mois pour les bas salaires et 100 euros de plus sur la prime de vacances.

Tous ceux qui ont fait grève estiment ces augmentations insuffisantes mais ils sont surtout satisfaits du succès de la grève. C'est bon pour le moral et un avertissement pour la direction, pour les salaires et pour le reste.

Correspondant LO

• GEMS (GE Medical Systems) Buc (Yvelines)

Un débrayage mouvementé

GE Medical Systems avec quelques non-grévistes, revoquant à la baisse son budget de restauration, l'entreprise Avenance qui gère actuellement le restaurant d'entreprise de 1 600 couverts de cette entreprise à Buc, dans les Yvelines, envisage de supprimer quatre à cinq postes de travail sur un effectif de 27 salariés.

En réponse, ceux-ci décidaient d'un d'arrêt de travail le jeudi 10 février durant une heure lors du déjeuner, et se sont donc rassemblés devant l'entrée du restaurant. C'était le premier débrayage en plus de vingt ans d'existence de celui-ci.

Cela a provoqué une belle pagaille. Personne n'assurant le service, ce fut le « self-service absolu », certains des convives découpant les poulets tout juste sortis de la rôtissoire, d'autres prenant d'assaut les différentes desserts et les percolateurs. Avec des caisses délaissées, certains repas ne coûtèrent pas très cher. Tout cela avec la compréhension et la sympathie des salariés de GEMS.

Le gérant, après avoir vainement incité à la reprise du travail, tenta de limiter le désordre

avec quelques non-grévistes, courant d'une caisse à une desserte : un vrai homme orchestre... mais non démuné du sens des affaires puisque, un moment seul pour servir, il choisit de s'occuper uniquement de la desserte où le plat chaud est le plus cher. D'où chahut et quolibets. L'homme se réfugia finalement à une caisse : l'important, c'est de faire payer !

Une fois empilé tout ce qui pouvait l'être sur un tapis roulant, en grève lui aussi, une fois les chariots à plateaux et les tables environnantes surchargés, il ne restait plus qu'une solution pour se débarrasser des plateaux : les déposer à même le sol. Si bien que, pour sortir du restaurant, il fallait marcher avec précaution entre vingt mètres de plateaux.

Après cette heure de débrayage ayant contribué à démontrer la nécessité de maintenir les postes de travail, les grévistes reconfortés par cette première ont repris le travail.

Correspondant LO

• XRT - La Défense

Grève pour les salaires

Jeudi 10 février, chez XRT, une société d'informatique employant 150 personnes, située dans une tour à la Défense près de Paris, nous avons fait notre première grève depuis 20 ans que l'entreprise existe. Nous réclamons tout d'abord de vraies augmentations de salaires.

XRT crée des logiciels de trésorerie pour les entreprises, les vend et en assure la maintenance. Les salaires sont inférieurs à ce que nous voyons autour de nous et surtout nous n'avons quasiment pas été augmentés depuis quatre ans. Plusieurs travailleurs présents depuis des années ont été licenciés soi-disant pour leur « incompétence » alors que la direction cherche en fait à supprimer des postes.

De plus en plus nombreux à en avoir assez, nous nous sommes presque tous mis en grève.

Après une assemblée générale le matin, à partir de 14 heures nous sommes descendus au pied de la tour. Toutes les heures, la DRH venait nous voir pour nous compter, accompagnée d'un huissier qu'elle nous a présenté en disant : « Lui, au moins, il sera payé ». Comme quoi la direction a bien de l'argent en trop ! Pourtant elle a décidé seulement de nous accorder royalement 34 centimes supplémentaires sur les tickets restaurant, en affirmant en plus que c'est déjà un lourd sacrifice pour l'entreprise...

Durant la grève, le standard était fermé et passait une bande enregistrée invoquant un incident technique. La direction tremble pour ce qu'elle appelle l'image de l'entreprise et a honte de notre grève. Nous, on en est plutôt fiers.

Correspondant local

• Lyon

Les travailleurs d'Arkéma en lutte

Jeudi 10 février, plus de 300 travailleurs d'Arkéma venus de toute la région se sont rassemblés pour manifester leur opposition au projet de Total, actionnaire à 100 % d'Arkéma, de restructurer sa chlorochimie, en supprimant 548 postes en France.

La grève a été très suivie, sur l'ensemble des sites de la région. Plusieurs dizaines de travailleurs étaient venus de l'usine de Jarrie, près de Grenoble, concernée par 51 suppressions d'emplois et d'autres de la Maurienne. L'usine de Balan, dans

l'Ain, où 30 emplois doivent être supprimés, était aussi en grève et présente au rassemblement. Bien que n'étant pas directement touchés par la restructuration, 80 % des postés et un tiers des travailleurs en journée de l'usine de Pierre Bénite étaient en grève et plusieurs dizaines se sont joints aux manifestants. Quant à l'usine de Saint-Fons, point de rassemblement et dans laquelle 70 emplois doivent disparaître, elle était totalement bloquée.

De là les travailleurs se sont

rendus à Feyzin, à la raffinerie Total. Ils ont manifesté le long de l'autoroute, rejoints par des délégations de travailleurs de la raffinerie et des usines Rhodia de Saint-Fons, jusqu'au quai d'embarquement, qu'ils ont bloqué pendant trois heures.

C'est un bon début de mobilisation. Mais il faudra encore bien plus pour contraindre la direction de Total à remballer ses projets !

Correspondant LO

• AGF

510 suppressions d'emplois programmées pour 2005



Privatisées en 1996, les AGF sont devenues un peu plus tard une filiale de l'assureur allemand Allianz, un géant de la finance internationale. En 1999, la compagnie d'assurance comptait 15 000 salariés en France, dont plus de la moitié en région parisienne. Elle en compte aujourd'hui moins de 13 000. Mais cette baisse des effectifs ne semble pas encore suffire aux gros actionnaires des AGF et d'Allianz.

Ainsi, le 2 février, le PDG a annoncé dans la même journée un bon chiffre d'affaires pour 2004, précurseur d'un bénéfice net en augmentation, une hausse des dividendes de 30 % pour les actionnaires et... 510 suppressions d'emplois en 2005 ! La direction ne s'embarrasse même pas de prétextes. La seule raison donnée est : « Il faut encore réduire les coûts ».

La nouvelle ayant été très largement commentée dans toute la presse (journaux et télévision), cela a occulté le communiqué triomphaliste de la direction sur le chiffre d'affaires 2004. Un courrier électronique interne de la DRH a intimé alors aux cadres de donner en urgence au personnel la version « voix de son maître ». Ce procédé inhabituel soulignait un relatif embarras et fit dire à beaucoup, à propos des articles de presse : « C'est bien fait pour leur gueule ».

La propagande de la direction consiste à dire qu'il s'agit

de 510 suppressions d'emplois par départs « naturels » non compensés et préretraites. Ce serait donc, à ses dires, indolore et sans effets négatifs. Bien sûr, les plus anciens qui espèrent partir en préretraite bientôt, sont plutôt contents et cela se comprend. Mais les employés ne sont pas dupes.

Tout le monde a bien compris, d'abord, que le travail des 510 partants serait réparti entre ceux qui restent. Et dans une situation où beaucoup de services sont déjà débordés, les conditions de travail de tous en seront encore aggravées.

Et surtout, si 510 « anciens » partent sans être remplacés par des embauches de jeunes ou de chômeurs, cela veut dire de toute façon 510 chômeurs de plus.

Déjà, rien qu'en 2003, les patrons des AGF avaient « remercié » 158 jeunes apprentis en refusant de les embaucher juste après les avoir félicités pour l'obtention de leur diplôme (BTS), et cela avait choqué tout le monde. Là encore, on voit que le chômage ne se nourrit pas seulement des licenciements, des fermetures d'entreprises, il provient aussi de l'absence d'embauches et des départs non remplacés.

Et tous les employés des AGF (et d'ailleurs) qui ont des enfants au chômage le savent bien pour le vivre tous les jours.

Correspondant LO

• La Poste – Paris 14

Des réorganisations sur le dos des postiers

Ce sont 150 facteurs qui travaillent chaque jour pour trier et distribuer le courrier des 140 000 habitants du 14^e arrondissement de Paris.

L'an dernier, malgré une grève de quinze jours, la direction a réussi à imposer sa restructuration : une cinquantaine d'emplois ont été supprimés.

La direction avançait qu'une grosse partie du travail avait été supprimée grâce au tri par les machines. En fait, le trimachine est loin d'être total et il faut reprendre une bonne partie du courrier au tri manuel. Par manque de personnel, il n'est pas rare que le courrier s'entasse et prenne plusieurs jours de retard.

Les tournées des facteurs restants ont été rallongées. Les chariots sont de plus en plus chargés et, tout au long de la tournée, les sacs de dépôt de courrier se sont multipliés : certains facteurs peuvent avoir jusqu'à cinq, six, voire sept sacs de dépôt ! Certains jours, les facteurs remplaçants (les rou-

leurs) n'arrivent pas à tout distribuer et laissent le dernier dépôt, même quand ils rentrent après l'heure de fin de journée. Ce qui n'empêche pas la direction de les menacer de sanction, en prétendant que les facteurs ne seraient pas payés à la journée mais à la tâche, c'est-à-dire seulement quand le travail est terminé !

La direction a aussi imposé la perte d'un samedi de repos sur deux, il ne nous reste plus qu'un week-end par mois.

Une quinzaine de facteurs fonctionnaires sont partis en retraite ou en préretraite et ont été remplacés par des jeunes contractuels. S'ils sont moins payés, la direction a pu se rendre compte qu'ils n'en étaient pas moins combattifs !

Emplois supprimés, travail intensifié, courrier moins bien distribué, voilà donc le résultat de cette réorganisation à Paris 14 comme pour tous les facteurs parisiens.

Quant au centre de tri (qui traite le courrier des 5^e, 6^e, 13^e et

14^e arrondissements de Paris), nous sommes plus de 350 à y travailler avec une multitude d'horaires différents en fonction des pointes d'arrivée ou de départ du courrier.

Depuis des années, la direction a développé les heures supplémentaires, représentant chaque jour des dizaines d'emplois. Elle bouscule nos horaires.

Mais, surtout, c'est le déplacement du centre, prévu d'ici fin 2006, à Wissous dans l'Essonne, qui inquiète le plus le personnel : comme à Gonesse, dans le nord de Paris, la direction veut en profiter pour supprimer des emplois, intensifier la charge de travail, changer les horaires... problèmes auxquels va s'ajouter un temps de transport largement accru pour tous. Les postiers, comme le public, font ainsi les frais de cette politique de La Poste.

Correspondant LO

• Renault

Bénéfices en hausse, salaires en berne

Renault a fait des profits records : son PDG, Schweitzer, crie victoire ; toute la presse le relaie pour parler, comme l'écrit *La Tribune*, de cette « belle revanche » de l'industrie française, qui dépasse même General Motors.

Il est vrai que Renault, avec 3,55 milliards d'euros de profit net pour le groupe, en augmentation de 43 % sur 2003, crève les plafonds. Quant à vouloir nous faire croire que tout ce qui est bon pour le PDG actuel, pour son successeur Carlos Ghosn et pour leurs actionnaires est bon pour les salariés, il y a une marge.

D'abord parce que la hausse des profits, qui jalonne la carrière de ces messieurs, est due, entre autres, aux 4 000 licenciements à Vilvorde, aux plus de 20 000 chez Nissan, passé sous contrôle de Renault, et aux réductions « naturelles » d'effectifs dans les unités de production qui ont rendu le travail de plus en plus pénible pour ceux qui restent.

Ensuite parce que le bénéfice qu'en retirent les travailleurs de Renault est à considérer avec d'autres lunettes que celles des journalistes et de la direction.

Pour les salariés de Renault, soit moins d'un tiers de l'effectif du groupe, le montant de l'intéressement pour 2004 s'élève à environ 3 000 euros. Ceux des filiales ne sont pas logés à la même enseigne : dans le réseau commercial, ils touchent dix fois moins ; quant aux intérimaires, ils sont purement et simplement ignorés. Pourtant une usine comme celle de Flins, dans la région parisienne, fonctionne avec en moyenne 15 à 20 % d'intérimaires, dont certains sont sur place quasiment à l'année.

Deux mois de salaires de prime, c'est loin d'être négligeable mais cela ne vaut pas une véritable augmentation de salaire. Outre le fait que cette somme n'est pas soumise à cotisation sociale et donc n'est pas prise en compte pour la retraite, elle est éminemment variable : elle peut retomber à 500 euros

comme en 2000 ou à zéro comme en 1997.

La direction a fait claironner partout, en même temps que l'annonce de ses bénéfices, le montant des augmentations de salaires qui serait de 4,5 % pour 2005. C'est une façon très tendancieuse de présenter les choses : en réalité l'augmentation générale des salaires est de 1,6 % sur l'année. Le reste est constitué d'augmentations individuelles, elles aussi très aléatoires. Les ramener à un pourcentage sur la masse salariale est une façon de noyer le poisson et les grosses augmentations des plus gros salaires dans la masse des « compléments de carrière » à dix euros.

Dans tout cela, les bénéfices les plus évidents, ce sont ceux des banques et des actionnaires : en remboursements et en hausse de dividende ils sont les premiers et les mieux servis. Les salariés touchent 6 % des bénéfices, les actionnaires ont les 94 % restants sans avoir eu besoin de travailler, eux.

Sylvie MARÉCHAL

• Fonderies du Poitou – Ingrandes (Vienne)

L'incendie, prétexte à de nouveaux sacrifices !

Mercredi 9 février, quatre semaines après qu'un violent incendie eut détruit les installations électriques alimentant les fours de fusion, la fabrication des carters-moteurs a repris sur une des deux lignes de production à la Fonderie du Poitou Fonte. La seconde ligne devrait en principe redémarrer le 5 avril, après réparation des installations.

Bien que nous ne soyons évidemment en rien responsables de cet incendie, nous en avons cependant subi les conséquences en matière de salaire. Les jours chômés, même s'ils ont été plus ou moins répartis puisque nous avons assuré à

du matin, tandis que l'après-midi nous serions présents du lundi 13 h au samedi 20 h. L'équipe de nuit devrait être présente du dimanche 21 h au samedi 5 h 30. Finis les deux jours de repos consécutifs dont nous disposions jusqu'à présent le week-end, le deuxième jour étant accordé en semaine au gré de l'encadrement. Et tout ça avec une prime dérisoire de 20 euros brut en guise de seule compensation par jour de week-end travaillé

Peut-être les patrons espéraient-ils que le soulagement de voir l'usine redémarrer allait éteindre toute velléité de réaction.

Pour emporter le morceau,

d'équipes de suppléance le week-end, constituées de salariés de l'entreprise sur la base du volontariat, d'intérimaires ou de personnels en CDD ». Pas question, a répondu la direction, qui a montré quel cas elle fait des accords qu'elle signe. Le directeur des Ressources humaines a vu dans les débrayages « la preuve totale de l'irresponsabilité de la CGT et de l'UDT ». Il a tout de même estimé plus prudent de proposer une prime de 35 euros en lieu et place de sa première proposition. Le compte n'y est évidemment pas.

Enfin, à la fonderie Aluminium, qui jouxte la fonderie Fonte, nous avons suivi de près les événements de la Fonte.



tour de rôle certaines tâches pendant l'arrêt de production, ne sont en effet indemnisés qu'à 50 % du taux horaire brut. Nous avons aussi perdu un certain nombre de jours de congés et, à terme, nous perdrons encore sur la prime d'assiduité.

Non contents de nous avoir fait risquer notre peau lors de l'incendie, puis de nous imposer des sacrifices financiers quand les actionnaires peuvent dormir sur leurs deux oreilles à l'abri des assurances et des profits accumulés, voilà que les patrons en profitent pour remettre en cause de manière très défavorable l'organisation du travail.

Sous prétexte de mettre les bouchées doubles pour rattraper les livraisons annulées et de reconstituer les stocks en dépit de la mise en œuvre d'une seule ligne de production, la direction a en effet imaginé de nous faire travailler le week-end jusqu'au redémarrage complet des installations, début avril donc, en principe.

Ainsi ceux qui sont en 2x8 travailleraient du lundi 5 h 30 au samedi 12 h 30 quand ils sont

le directeur y est allé de grandes déclarations à la presse appelant à la « responsabilité » de tous, et annonçant le lancement à la fonderie d'Ingrandes des études en vue de la fabrication du nouveau petit moteur diesel destiné à équiper certains modèles de Fiat et d'Opel - General Motors. Mais si nous voulons bien croire que le « dieselino » en question résistera au divorce annoncé entre Fiat et General Motors, nous n'allons pas pour autant accepter n'importe quoi.

Avant même la reprise, nous avons voté contre le projet des patrons lors d'une assemblée le 4 février, et débrayé dans chaque équipe à l'appel des syndicats CGT et UDT (Autonomes) le 7. Comme la direction ne voulait rien entendre, nous avons remis ça mercredi 9 février, jour du redémarrage de la production.

Les syndicats, qui demandaient en outre le paiement des jours chômés, ont souligné le fait que l'accord d'entreprise signé en septembre 2003 prévoyait expressément « en cas de suractivité ou de circonstances exceptionnelles la création

Nous avons beau être séparés juridiquement depuis quelques années, et dépendre du Fonds d'investissement Questor, nous restons évidemment dans le même bateau. Si l'incendie de janvier ne s'est par chance pas étendu à l'Aluminium, nous n'avons par contre pas tardé à vérifier que nous courons les mêmes risques. Quelques jours après l'incendie de la Fonte, le feu s'est en effet déclaré à deux reprises en l'espace de 48 heures sur une installation de puissance. Or la bouteille de gaz qui servait d'extincteur n'a été remplacée que 24 heures après son déclenchement. On a eu de la chance que le feu, lui, ait daigné attendre deux jours avant de se déclarer à nouveau...

La direction de l'Aluminium a maintenant entrepris des modifications de sécurité, mais ces gens-là, qui savent si bien transformer la fonte et l'aluminium que nous produisons en or, sont tout de même bien des irresponsables à mettre sous haute surveillance !

Correspondant LO

• Française de Mécanique Douvrin (Pas-de-Calais)

Une fabrique de moteurs et surtout de... profits pour PSA et Renault

La Française de Mécanique, filiale de Renault et Peugeot, fabrique des moteurs pour ces deux firmes mais aussi pour Ford et bientôt BMW. Nous sommes actuellement 4 600, dont 250 intérimaires. En janvier 2003, nous étions 5 500, dont près de 800 intérimaires, mais à cette date, Renault et Peugeot ont décidé de fermer progressivement la fonderie.

À l'époque, la direction avait clamé partout dans la presse : « Il n'y aura aucun impact sur l'emploi grâce à l'arrivée d'un nouveau moteur PSA/BMW. »

Aujourd'hui, la fonderie n'est pas encore complètement fermée et déjà tous les emplois qu'elle représentait (environ 800 personnes) ont disparu par suppression des intérimaires et non remplacement des départs en retraite. C'était juste après la fermeture de la fonderie Métaleurop, située tout près, et il fallait bien faire des déclarations rassurantes sur l'emploi, que les médias et les dirigeants politiques locaux ont fait semblant de croire !

Les salaires, qu'on nous présente comme les meilleurs des environs, sont pourtant bien bas : 1 100 euros par mois par exemple pour un jeune cariste posté. Il faut avoir plus de vingt ans d'ancienneté pour approcher les 1 400 euros par mois, à condition d'être toujours en équipe. L'an passé, la direction a supprimé le versement de la participation aux bénéfices (environ 1 000 euros) en prétextant que la fermeture de la fonderie créait un surcoût et que c'était donc à nous d'en supporter les conséquences.

Depuis l'accord sur les 35 heures, accord « gagnant-gagnant » comme disait la direction et que tous les syndicats sauf la CGT ont signé, la flexibilité est devenue notre quotidien. Dernière illustration, suite à un incendie aux

Fonderies du Poitou, environ 500 travailleurs fabriquant des moteurs pour Renault ont subi huit à neuf jours non travaillés. C'est donc autant de samedis obligatoires à rattraper durant les semaines qui viennent que la direction se prépare à imposer.

Des semaines de travail de six jours sur sept, c'est insupportable vu la pénibilité du travail. Il serait pourtant facile à la direction d'organiser le rattrapage de sa sacro-sainte production en reprenant les ouvriers intérimaires qu'elle a jetés à la rue et qui n'ont pour la plupart pas de travail. Renault pourrait payer ces jours non travaillés avec les 3,5 milliards de profits, en augmentation de 43 % par rapport à l'année passée, qui viennent d'être annoncés.

En juillet 2004, la direction a été condamnée par le tribunal correctionnel de Béthune à 10 000 euros d'amende pour un accident mortel survenu en septembre 2002 à la fonderie. Elle n'a toujours pas affiché le jugement comme la loi l'exige. Maintenant, elle essaye de se couvrir : en septembre, un travailleur a été quasiment scalpé par un portique sur une chaîne d'usinage des carters. La direction a aussitôt mis un avertissement à toute la ligne hiérarchique y compris... au blessé !

Les maladies professionnelles augmentent, notamment les maladies respiratoires dues à la silicose (fonderie) et à l'amiante. Pour cinq maladies professionnelles déclarées en 1998, on en était à 42 en 2003.

Dans la région, le chômage est très élevé, alors les patrons se croient peut-être encore un peu plus tranquilles qu'ailleurs. On a hâte de les détromper.

Correspondant LO

• Michelin – Poitiers

Incertitudes sur l'avenir du site

L'usine Michelin de Poitiers, qui employait encore 774 salariés il y a un an et demi, n'en compte plus que 553 aujourd'hui, et peut-être 410 demain. Pour exiger des explications de la part de la direction quant à l'avenir du site, une journée de grève était organisée vendredi 11 février.

Cette usine, fabriquant des pneus pour les véhicules poids lourds, a été montée en 1972 et a compté jusqu'à 1 200 salariés. C'est en juin 2003, alors que les effectifs étaient déjà tombés à 774 travailleurs, que la direction a rendu publique sa décision de supprimer 190 postes, sous forme de départs « volontaires » vers d'autres sites de production, de retraites ou de pré-retraites, auxquels il faut ajouter le licenciement d'une centaine d'intérimaires. Pour les patrons, les usines de Poitiers et de Joué-lès-Tours (éloignées de 100 km), qui ont le même type de fabrication, semblent faire doublon. Il y a deux semaines, c'est une nouvelle chaîne de production qui a été déménagée vers le site de Joué. Déjà certains salariés font la route chaque jour. Mais la direction, malgré les pressions de l'encadrement, n'a toujours pas son quota de « volontaires » pour aller travailler ailleurs.

Récemment, Édouard

Michelin, le dirigeant du groupe, dans une déclaration au journal *La Montagne*, laissait planer un doute quant à la pérennité des sites de production poids lourds fabriquant moins de 1 million de pneus à l'année (ce qui est le cas de Poitiers). Sur ce point, la direction locale, qui est commune avec le site de Joué-lès-Tours, se refuse à apporter des précisions. Ce mépris et l'incertitude du lendemain qu'il fait peser sur des familles ouvrières installées dans la région, sont usants.

La journée de grève, initiée par SUD, rejoint par la CGT et la CFDT, avait pour temps fort un rassemblement devant les portes de l'usine vers midi. Un appel à la solidarité avait été fait en direction des autres usines Michelin et par voie de tract au cours de la manifestation du 5 février à Poitiers. Trois cents personnes se sont ainsi retrouvées, des délégations venues des usines de Bourges, Cholet, Clermont-Ferrand, Joué-lès-Tours, Vannes... ayant répondu à l'appel. Après une conférence de presse et des prises de parole, la journée s'est conclue par une manifestation en direction de la rocade voisine pour informer les automobilistes.

Les profits de Michelin sont présents dans tous les esprits. Pour les augmenter, ce groupe capitaliste ne recule devant

aucun sacrifice... à imposer aux travailleurs : en 1999, 7 500 suppressions d'emplois étaient annoncées en Europe ; dernièrement, il y en a eu 2 400 autres. Ni le gouvernement de gauche de Jospin, hier, ni celui de droite de Raffarin, aujourd'hui, ne s'y sont opposés en quoi que ce soit. Dans le même temps, la fortune de la famille Michelin est estimée à plus d'un milliard d'euros par le mensuel *Capital* de juin 2004, et le rejeton de la famille, Édouard, augmentait son salaire de 146 % en 2003. Il atteint ainsi 4,26 millions d'euros par an. Les ouvriers, eux, ne se sont pas enrichis par leur travail.

Les conditions de travail chez Michelin sont dures, et il n'y a aucune raison que les travailleurs supportent en plus des trajets à n'en plus finir, ou des déménagements, avec tout ce que cela suppose de bouleversements pour les familles qui ont leur vie ici. L'avenir du site n'est incertain qu'à cause de la rapacité des actionnaires.

Cette journée de mobilisation, avec le rassemblement qui l'a ponctuée, a redonné le moral aux travailleurs, mais tout le monde est bien conscient que, pour obliger la direction à s'expliquer, il ne faudra pas en rester là.

Correspondant local



Réunion publique Lutte Ouvrière À Poitiers

Jeudi 24 février à 20 h 30
Salle Timbaud de la Maison du Peuple
Entrée rue Saint-Paul

• Parfums Nina Ricci

À points ou autrement, les licenciements sont scandaleux

Les médias ont largement commenté la décision de la direction des Parfums Nina Ricci de licencier 212 des 781 salariés qu'elle emploie sur trois sites en France, et surtout de mettre en place un système de points afin de choisir qui serait licencié et qui ne le serait pas.

Le barème utilisé prendrait en considération notamment les charges de famille, l'ancienneté

malheur à ceux qui, en bas de la grille d'évaluation, totaliseront le moins de points. Chez Nina Ricci on se préoccuperait donc de licencier... de façon « juste » ! Mais outre qu'il n'y a rien de juste dans ces distributions de points, le scandale c'est les licenciements. Cette entreprise envisage froidement de mettre 212 salariés au chômage, dont la moitié pour le seul site d'Ury (Seine-et-Marne) où l'usine

serait définitivement fermée. Les dirigeants de la société invoquent des raisons économiques, ce que contestent les syndicats en faisant état d'un chiffre d'affaires en augmentation de 12,3 % en 2004. Par ailleurs, Nina Ricci est rattachée à un groupe espagnol très prospère, Puig Prestige Beauté, qui aurait largement les moyens de maintenir les emplois.

Et en établissant des critères pour le choix des licenciés, ils comptent bien mettre la pression sur l'ensemble des salariés, en espérant que chacun aura des raisons de se sentir menacé. L'affaire n'est toutefois pas réglée et, à en juger par les réactions des travailleurs dont les télévisions se sont fait l'écho, le parfum de la colère pourrait bien l'emporter sur celui de la résignation.

Les dirigeants et les actionnaires en ont décidé autrement.

Roger MEYNIER

• Suez-Environnement – Région parisienne

Un gros grain de sable dans la machine à licencier

Sans doute recrutée par la direction pour ses qualités de spécialiste du licenciement, la nouvelle DRH de Suez-environnement a déjà à son actif la gestion de deux plans sociaux dans le groupe Suez, un dans cette entreprise et l'autre chez Degrémont.

Son objectif est de remplacer tous les anciens employés de son service par sa propre

équipe, et toutes les occasions sont bonnes pour faire partir les anciens. Un différend étant apparu dans son service entre la nouvelle hiérarchie qu'elle a mise en place et une employée, elle a entamé tout naturellement une procédure de licenciement contre celle-ci, dès qu'elle a pu trouver un prétexte juridiquement présentable.

Ce que cette spécialiste du licenciement n'avait pas prévu, c'est la réaction du personnel.

En effet l'employée visée avait seize ans d'ancienneté et est connue partout, d'autant que par son travail à la DRH elle est amenée à avoir beaucoup de contacts. Le prétexte invoqué pour le licenciement était de ne pas avoir détruit immédiatement des simulations de fiches de paye lorsque son chef le lui a demandé, et de les avoir laissées sous son bureau en attendant d'avoir le temps de le faire. Les salariés n'ont pas été dupes. Des

« fautes » de ce type, on peut en trouver à tout le monde, d'autant que la charge de travail de chacun a augmenté énormément ces dernières années et encore plus depuis le plan social de l'an dernier.

Les travailleurs se sont mobilisés pour organiser une manifestation commune des deux sites, et signer des témoignages sur le comportement professionnel de notre collègue. Un cortège, parti du site du

Pecq, a rejoint le site de Paris pour manifester ensemble et remettre les 65 témoignages à la DRH, obligée de nous écouter. L'après-midi même, celle-ci devait recevoir notre collègue et, cette fois, le ton avait complètement changé. Il n'était plus question de licenciement, ni pour « raison de comportement », ni pour autre chose. Si problème de comportement il y a, c'est bien celui de la DRH.

Correspondant local

• Sécuritas – Aéroport de Roissy-Charles-de-Gaulle

Le coup de semonce

Sécuritas est l'une des nombreuses sociétés de sûreté aéroportuaire qui s'occupent des contrôles, des fouilles et de la surveillance dans les aéroports. Cette activité s'est beaucoup développée depuis l'attentat du 11 septembre 2001 aux États-Unis. Ces entreprises sont bien connues pour distribuer des salaires au rabais en échange de conditions de travail contraignantes.

À Roissy, à l'aéroport n°2, il y a plusieurs entreprises de sûreté, qui se partagent le travail entre les terminaux A, B, C, D, E et F.

Sécuritas est présente aux terminaux A et F. Ses agents de sûreté doivent contrôler les badges ou fouiller les passagers, suivant le poste où ils sont affectés pour la journée. Bien entendu ils ne connaissent pas à l'avance ce poste, ni avec qui ils seront ; ils le savent la veille ou le jour même. À certains postes, ils n'ont pas le temps de prendre leur pause ou pas le temps de manger ; ni même le temps d'aller aux toilettes ! Ce qu'ils savent, c'est que, où qu'ils soient, ils devront être tirés à quatre épingles, avec l'uniforme de la maison, ils auront à rester debout toute la journée dans les courants d'air, le chaud ou le froid, dans les intempéries, sous la surveillance omni-

présente des chefs.

Les journées sont d'autant plus longues que le temps de trajet les rallonge parfois de plusieurs heures, du fait de la circulation sur l'aéroport et du manque de transports en commun. Tout cela pour une paye avoisinant les 1 100 euros net, car les heures supplémentaires sont annualisées ou même pas comptabilisées (par exemple quand il s'agit d'attendre le départ d'un avion après avoir fait l'embarquement).

Dans ces conditions, on comprend que la note de service nous annonçant l'obligation de ne prendre que deux semaines de congé en été a déclenché la colère, d'autant plus que la plupart sont originaires d'Inde, d'Afrique ou de pays lointains.

Un préavis de grève a été déposé pour le mercredi 9 février. En attendant, nous avions mis au point nos revendications, toutes liées aux salaires et aux conditions de travail : 200 euros d'augmentation de tous les salaires ; les primes attribuées à tous ; les heures supplémentaires et les indemnités kilométriques payées à tous ; respect des agents par la hiérarchie ; suppression de la note relative aux congés imposés, etc. Et nous avons désigné plusieurs d'entre nous pour accompagner les délégués si ceux-ci étaient reçus par la direction.

Celle-ci avait cinq jours



pour engager les négociations. Cela a été le silence radio. Si bien que le mercredi matin, dès 7 heures, nous nous sommes retrouvés à 88, sur un effectif de 128 travailleurs du terminal 2A, en assemblée générale, à voter unanimement la grève reconductible.

Il ne nous a pas fallu de « stages d'habilitation » ni de « badges spéciaux » pour apprendre à faire nos pancartes et nos banderoles affirmant haut et clair que nous en avions assez d'être méprisés et pour aller défilé dans les halls de l'aéroport. Cela a surpris la direction. Au vu du nombre, du dynamisme et de la détermination des grévistes, comme l'a dit un responsable de Sécuritas : « Cette note sur les congés, c'était une connerie... »

La grève a été reconduite le

10, puis le 11, jour où les salariés de l'entreprise de sûreté Alésia se mettaient en grève eux aussi sur les salaires et les conditions de travail. Nous sommes allés manifester dans tous les terminaux ; en particulier devant l'embarquement de la compagnie American Airlines, client de Sécuritas. Là nous avons distribué des tracts et pris la parole pour expliquer aux passagers les raisons de notre grève, et aussi les mettre en garde contre les vols non sécurisés. Il y eut de nouvelles manifestations et défilés avec les collègues de l'entreprise de sûreté Alésia. Vendredi 11, nous étions près de 300 à défilé en criant nos slogans, pour aller au terminal 1, secteur des salariés d'Alésia. Notre mouvement a occasionné des retards et des

annulations de vols.

Pour la presque-totalité d'entre nous, c'était la première grève et nous avons appris beaucoup en quatre jours. Nos chefs, habitués à nous surveiller, étaient obligés de travailler et d'essayer d'assurer nos postes. Et dès 5 heures du matin, les directeurs étaient sur le pied de guerre.

Au bout de quatre jours de grève totale, en assemblée générale, nous avons décidé la reprise, sachant que pour Sécuritas ce n'était pas une question d'argent mais de principe.

La direction n'a rien cédé d'essentiel. Mais nous sommes contents d'avoir mené cette grève. Car si la reprise a eu lieu, nous sommes bien décidés à ne plus nous laisser faire.

Correspondant local

• ATB-Selni – Nevers (Nièvre)

Le chantage de la direction

L'usine, qu'on appelle « la Thomson » à Nevers, existe depuis plusieurs dizaines d'années. On y fabrique des moteurs de machines à laver.

En 1990, elle était rachetée par Elfi. Puis, après une association avec Moulinex, elle passait début 2002 sous le contrôle du groupe italien Elco et devenait Elco-Brandt. En mai 2004, l'usine était à nouveau vendue au groupe autrichien ATB et devenait ATB-Selni. À l'époque, le PDG d'ATB déclarait : « Nevers est une très bonne usine, dotée d'infrastructures favorables à la conquête de marchés. »

Neuf mois plus tard, la direction d'ATB prétend que l'entreprise est en difficulté et qu'il faut redresser la situation. Le directeur explique que, « pour que les actionnaires maintiennent leurs engagements, il faut faire des efforts ». Et le 2 février, nous étions appelés à nous prononcer par un vote sur un « plan de réduction de la

masse salariale ».

Dans ce plan, tous les efforts étaient pour les travailleurs : gel des salaires en 2005, une heure de plus par semaine sans augmentation de salaire, réduction de la prime d'ancienneté, suppression de la prime d'équipe, réduction du paiement des heures de nuit (15 % au lieu de 25 %), gain de productivité, réduction de la formation.

Si nous acceptions ce plan, la direction disait qu'elle « s'engagerait pour 2005 et 2006, à n'effectuer aucun transfert d'activité ou de service ». Mais « en fonction des commandes, d'autres adaptations de personnel ne peuvent cependant pas être exclues ». En clair, la direction ne s'engageait sur rien.

Et si nous n'acceptions pas le plan, disait-elle, « les actionnaires décideront des mesures à engager », ce qui voulait dire : il faut accepter ou tout peut arriver !

Le vote devait être nominatif (notre nom serait noté sur le

bulletin de vote) parce que la direction voulait connaître la position de chacun... et ne pas voter était considéré comme une approbation !

Eh bien, le vote n'a pas eu lieu car l'immense majorité d'entre nous n'en a pas voulu. Mardi 8 février, au Comité d'entreprise, la direction a seulement dit que les décisions seraient prises à la fin du mois de mars mais que, bien sûr, il faudra que l'on « fasse des efforts ».

On sait aussi que la direction a en projet de délocaliser une partie de la fabrication en Tchèque (le bobinage d'un type de moteur à haute vitesse) et qu'elle va continuer à faire pression sur nous.

Mais les travailleurs d'ATB-Selni ne sont pas décidés à se laisser faire. Ils ont refusé le premier plan de la direction et sont prêts à refuser les suivants.

Correspondant local

• Loi de cohésion sociale

Gouvernement et patronat main dans la main

La loi de cohésion sociale, dite loi Borloo, a été publiée le 18 janvier au *Journal Officiel*. On constate que dans sa partie qui concerne les licenciements économiques, les mesures ouvertement favorables au patronat sont entrées en vigueur sans attendre : le licenciement de dix salariés n'oblige plus automatiquement à bâtir un plan social, le délai de recours contre un licenciement est réduit de cinq ans à un an, la réintégration dans l'entreprise en cas de nullité du licenciement devient encore plus difficile que jusqu'ici. Mais tout ce qui est moins défavorable aux salariés, par contre, est différé.

C'est le cas par exemple de la convention de reclassement personnalisée, pour les licenciés économiques dans des entreprises de moins de mille salariés, qui reprend en gros les anciennes conventions de conversion. Elle ne sera pas en place avant au minimum deux mois. Il faudrait qu'auparavant les partenaires sociaux négocient son contenu.

Les patrons ont du concret, de l'immédiat. Les salariés ont des promesses à renégocier : c'est un détail, sans doute, mais qui confirme la cohésion toujours aussi forte du gouvernement avec le Medef.

Vincent GELAS

• Transports VFD (Isère)

Quand la gauche démantèle les transports publics

Jeudi 10 février, 400 salariés des cars VFD (sur un total d'environ 650), se sont rassemblés devant le Conseil général de l'Isère à Grenoble. Ce jour-là, les élus de gauche, majoritaires dans le département de l'Isère, ont voté la transformation de cette régie publique de transport en Société d'économie mixte (SEM), c'est-à-dire en société anonyme pouvant mélanger fonds publics et capitaux privés. Fortement opposés à cette opération, que tous ressentent comme une première étape avant l'éclatement de l'entreprise et vers la privatisation, les salariés se sont mis en grève reconductible depuis le mardi 8 février.

VFD (Voie Ferrée du Dauphiné) est depuis plus d'un siècle un établissement public qui dépend entièrement du Conseil général de l'Isère. Cette régie assure le transport des voyageurs sur la majorité des lignes régulières du département de l'Isère mais aussi d'une partie du Rhône avec un dépôt à Vénissieux. Elle assure en outre le transport scolaire quotidien, la desserte des stations de sports d'hiver mais aussi certains voyages et déplacements occa-

sionnels.

Depuis des mois, la majorité socialiste du Conseil général de l'Isère veut transformer ce statut. Le prétexte invoqué est de pouvoir délocaliser, à terme, la

majorité des lignes mais aussi les dépôts, les infrastructures et la gestion du personnel. Ces entreprises privées, parfois des PME proches d'élus locaux, souvent de grands groupes en

dation de leurs conditions de transport, en particulier pour les habitants de communes isolées, des augmentations des tarifs et des impôts locaux.

Les salariés ne croient pas un mot des paroles rassurantes de leur direction ou des élus socialistes qui prétendent que rien ne changera pour eux. C'est pourquoi la grève a été massivement suivie, surtout parmi les conducteurs : il y avait plus de 90 % de grévistes dans tous les dépôts dès le 8 février. À Vénissieux, seul dépôt dans le Rhône, département où les lignes de transports sont déjà quasiment toutes concédées, les chauffeurs craignent d'être les premiers à faire les frais de cette privatisation qui ne dit pas son nom.

Ils sont particulièrement en colère contre les élus de l'ex-Gauche plurielle qui prétendent défendre les services publics mais qui les démantèlent là où ils ont le pouvoir. Le jour de la manifestation, les groupes socialistes et Verts, majoritaires, ont voté en bloc pour la SEM, le groupe communiste, au départ solidaire de la majorité, ne prenant finalement pas part au vote et les élus de droite s'abstenant.

Face à ce mauvais coup, les



grévistes, tous réunis après la manifestation, ont voté la poursuite de la grève jusqu'au 13 février. Certains, en particulier à Vénissieux, sont déterminés à amplifier leur mouvement et voudraient bien profiter de cette période de vacances scolaires avec l'afflux massif vers les stations de ski... Reste à entraîner tout le monde et à vaincre les réticences de certains responsables des organisations syndicales.

Correspondant local



gestion du transport public au niveau de chaque collectivité locale. Ce changement de statut de VFD ouvre donc la porte à l'éclatement en sociétés d'économie mixte locales.

Chaque localité pouvant alors lancer un appel d'offres, il semble évident à tous que des sociétés privées de transport récupéreront progressivement

situation de monopole, disposeront de fonds publics pour réaliser leurs profits.

Pour les salariés, cela signifierait un démantèlement de VFD par dépôt et par ligne, une instabilité constante de leurs conditions de travail, de leurs effectifs, de leurs statuts.

Quant aux usagers, cela impliquera pour eux une dégra-

• SNCF Gare de l'Est – Paris

Danger, morceaux de pont sur les voies

Le 11 décembre dernier, un morceau de béton provenant du pont Lafayette, qui enjambe les voies de la gare de l'Est dans la rue du même nom à Paris, est tombé sur une locomotive.

En attendant la convocation d'un Comité d'hygiène et de sécurité (CHSCT) extraordinaire, la direction a annoncé que les trains longs ne devaient plus être reçus sur les voies au-dessus desquelles un danger existe. Mais cela n'a pas duré. Au bout de quelques jours, la réception des trains a repris, sans que la direction se soucie des risques encourus par les agents et les usagers.

Lors du CHSCT, la direction s'est appuyée sur un rapport d'une enquête qui affirmait que « les risques de décollement et de chutes d'enduit n'existent plus ».

Or, le 10 janvier, une deuxième chute s'est produite ! La direction s'est alors sentie obligée d'interdire l'accès aux voies à la hauteur

du pont des trains longs ainsi que de préconiser l'examen complet et la réfection du pont.

Bien que ces intentions n'aient pas été suivies d'effet, un nouveau rapport, paru le 14 janvier, affirmait qu'après inspection « il ne reste pas, à ce jour, de risques majeurs dans cette zone » (...) « Les risques de chutes d'éléments sur les quais et les voies 2 à 10 sont éliminés ».

Ce rapport n'a pas tardé à être démenti puisque, le dimanche 6 février, un troisième bloc de quelque quatre kilos de matériau est tombé sur un train grandes lignes ! Une demi-heure plus tard, une nouvelle chute se produisait à quelques mètres d'un cheminot.

La direction a cette fois fait appel à un « expert national SNCF des écroulements de ponts » (sic – il en existe donc !) qui a conclu qu'il était nécessaire d'enlever l'enduit sur la totalité du pont. Des

filets ont été installés pour retenir les éventuelles et probables chutes de pierres, ce qui avait d'ailleurs été demandé par les cheminots dès la première chute...

Il reste cependant que des trains longs stationnent toujours sous le pont et que les locaux des agents du départ et de la manœuvre y sont situés. Des cheminots devant circuler dans la zone, une note recommande « d'éviter autant que possible l'emprunt des itinéraires situés sous le pont » et leur conseille de porter un casque... qu'on ne leur fournit pas !

Arrêter la circulation des trains n'est évidemment pas sans poser de problème. Mais si la SNCF mettait l'attention nécessaire à surveiller l'état des infrastructures qui jalonnent son réseau, qu'elles dépendent ou pas de ses compétences, on ne serait pas aujourd'hui dans cette situation.

Correspondant LO

• Sanmina – Tournai (Manche)

La direction tente de museler les travailleurs

L'usine Sanmina (ex-Alcatel) de Tournai, à côté de Cherbourg, emploie 300 personnes en CDI. Depuis toujours, elle a recours au travail précaire pour compléter l'effectif ; il n'est pas rare de voir 150 intérimaires dans les différents ateliers. Or, mardi 8 février, un délégué syndical a été sanctionné pour avoir réclamé leur embauche.

Il y a quelques semaines, nous étions plusieurs dizaines à débrayer à l'appel de la CGT pour réclamer l'embauche des camarades en CDD et des intérimaires qui le souhaitent. La direction refuse de renouveler leur contrat, prétextant que la charge de travail baissera lorsque nous fabriquerons un nouveau produit, d'ici à quelques mois. Mais aujourd'hui, ce que nous constatons, c'est les 3x8, les heures supplémentaires à gogo et le travail le samedi... bref, des conditions justifiant largement l'embauche de tous ceux de nos camarades précaires qui le souhaitent.

Un tract a été envoyé le lundi 31 janvier à toutes les adresses du réseau intranet de l'entre-

prise, afin de faire connaître nos revendications dans les autres usines du groupe. La direction a réagi en interrompant l'envoi et en convoquant, pour le sanctionner, le délégué dont le nom figure comme titulaire de l'ordinateur syndical. Après l'accusation fantaisiste de sabotage, la direction a fini par formuler son véritable grief : elle nous reproche d'avoir fait savoir dans les autres usines ce qui se passait chez nous. C'est pourquoi, malgré un premier débrayage de soutien vendredi 4 février, la direction a annoncé le mardi suivant la mise à pied pour trois jours de notre camarade.

La direction espère peut-être faire taire ainsi les salariés les plus rebelles. Mais ces derniers s'emploient à démentir ce calcul. Jeudi 10 février, ils débrayaient à nouveau pour protester contre la sanction et tenir une conférence de presse devant les grilles de l'usine. Quant au délégué, il va porter l'affaire devant le Conseil des prud'hommes.

Correspondant local

• Affaire Executive Life

Le bon coup du milliardaire Pinault et le mauvais coût pour les contribuables !

Mardi 15 février devait s'ouvrir à Los Angeles (Californie) le procès civil d'Executive Life, cette compagnie d'assurances américaine rachetée, au début des années quatre-vingt-dix, par des hommes d'affaires français, des responsables du Crédit Lyonnais et de la mutuelle d'assurances Maaf, ainsi que le groupe Artemis du milliardaire François Pinault, propriétaire du groupe Printemps-La Redoute, qui contrôle également la Fnac et Conforama.

Le Crédit Lyonnais est accusé de ne pas avoir respecté la loi américaine qui interdit qu'une banque puisse détenir plus de 25 % du capital d'une entreprise. Aussi le Crédit Lyonnais avait-il fait appel à la mutuelle d'assurance Maaf pour détenir les actions à sa place.

D'autre part, Executive Life détenait un portefeuille d'obligations à hauts risques. Au moment du rachat, elles étaient considérées comme de peu de valeur, mais elles ont fini par rapporter 2,5 milliards de dollars. Elles ont été cédées à Arte-

mis (Pinault) qui, trois ans plus tard, rachetait Executive Life, rebaptisée depuis Aurora. Pour les dirigeants du Crédit Lyonnais, c'était « un bon coup »... fait sur le dos des 300 000 assurés d'Executive Life. Là aussi, les responsables du Crédit Lyonnais avaient contourné la loi.

Le procès doit donc démontrer qu'il y a eu fraude. Si c'est bien le cas, le département des assurances de Californie réclamera la restitution des bénéfices, avec les intérêts depuis le début de cette affaire, soit un total de 3,7 milliards de dollars, auxquels pourrait s'ajouter des

dommages et intérêts très élevés.

Aux dernières nouvelles, un compromis serait intervenu. Le procès serait annulé, moyennant finances bien sûr. Quoi qu'il en soit, cette somme viendra s'ajouter à celles déjà versées par les affairistes français pour échapper au procès pénal. Cette tractation avait permis au PDG du Crédit Lyonnais, Peyrelevade, de ne pas se retrouver dans le box. Les accusés avaient dû régler 771,5 millions de dollars. Pour sa part, le principal bénéficiaire de toute cette affaire, Pinault, n'avait alors acquitté que 185 millions de dollars, le plus lourd tribut (475 millions) étant à la charge... de l'État, et donc des contribuables français. Même si, au début du procès actuel, il a dû repasser à la caisse pour 80 millions supplémentaires,

afin qu'Aurora, la société issue d'Executive Life, ne soit pas mise en cause, on reste très loin des bénéfices qu'il a tirés de cette spéculation.

Dans le monde capitaliste, ces « coups » financiers sont d'autant meilleurs pour les patrons du privé, ici François Pinault, qu'en cas de problèmes, le « mauvais coût » de cette opération est pris en charge, pour l'essentiel, par l'État, responsable pénal et financier des mécomptes du Crédit Lyonnais. Après tout, puisque, paraît-il, Chirac est l'ami de Pinault, il faut bien que cela serve à quelque chose.

En attendant, c'est une illustration de plus du fait que privatiser les profits et nationaliser les pertes est depuis toujours la nature même du capitalisme.

Jacques FONTENOY

• La mort d'Alfred Sirven

Le silence est d'or

Alfred Sirven, qui vient de mourir d'une crise cardiaque à 77 ans, avait été condamné en 2003, dans le procès Elf, à cinq ans de prison pour détournements de fonds et devait passer devant la cour d'appel en mars 2005. Sirven était avec Loïk Le Floch-Prigent, PDG d'Elf à l'époque, et André Tarallo, le « monsieur Afrique » du groupe pétrolier, un des principaux accusés du « casse du siècle » pour reprendre l'expression d'un avocat d'Elf.

Le procès avait mis en évidence les méthodes politico-mafieuses d'Elf dont la caisse noire, alimentée par les milliards du pétrole, servait à corrompre chefs d'État, diplomates ou chefs d'entreprise pour le plus grand bien des intérêts du groupe pétrolier : on trouvait parmi ceux-ci Roland Dumas, avocat d'affaires, ex-ministre des Affaires étrangères de Mitterrand, devenu président du Conseil constitutionnel et grand amateur d'antiquités et de chaussures de luxe, à plus de 1 500 euros la paire, que lui offrait sa maîtresse d'alors, appointée par Elf comme « chargée de mission »... Au passage, Sirven, Tarallo et des dizaines d'autres se servaient largement : sur les 350 millions d'euros détournés, près de la moitié, soit 150 millions, étaient passés dans les poches de Sirven.

Sirven était d'ailleurs un

habitué de ces méthodes, puisque, outre le procès Elf, il était mis en accusation pour « tentative d'escroquerie » dans l'affaire des frégates vendues en 1991 à Taïwan, moyennant de juteuses commissions. Il était aussi poursuivi dans le dossier Elf Aquitaine International, pour avoir accordé des salaires fictifs à des proches de Mitterrand et de Pasqua.

Sirven, au moment de son arrestation aux Philippines, avait déclaré détenir des secrets capables de « faire sauter vingt fois la République ». Mais au cours de son procès, ce « monsieur qui sait tout mais ne dit rien » a choisi de rester dans le flou, se refusant à cracher le morceau, sauf pour « mouiller » son PDG, Le Floch-Prigent qui, lançant le bouchon un peu loin, avait déclaré qu'il

ignorait tout des agissements de Sirven et de Tarallo.

On en est là : jusqu'à plus ample informé, Sirven a respecté jusqu'à la fin la loi du silence en vigueur dans ce milieu politico-affairiste qui mérite parfois le nom de « milieu » tout court. Mais allez savoir s'il n'a pas laissé quelque part quelque cassette ou autre témoignage qui réserverait encore une suite au feuilleton.

Cédric DUVAL



Sirven quittant le tribunal correctionnel de Paris. Une vie et une caisse bien remplies...

Faire banquer les particuliers, ça rapporte

Les banques prospèrent et ne cessent d'engranger des bénéfices, comme le montrent les résultats annuels qu'elles viennent de présenter. Au cours de l'année 2004, deux des plus gros groupes bancaires français ont battu des records : les bénéfices de la BNP-Paribas ont augmenté de 24,1 % et ceux de la Société Générale de 25,4 %. Plus de la moitié de ces gains ont été réalisés sur le dos des particuliers, entre autres des salariés, qui sont obligés d'avoir un compte courant et qui sont aussi de plus en plus sollicités pour adhérer à des services multiples et variés (payants), ouvrir un plan d'épargne retraite, ou encore qui n'ont d'autre choix que d'en passer par les conditions des banques, pour obtenir un crédit immobilier par exemple.

Il est bien difficile d'échapper à ce racket organisé car la moindre opération fait l'objet d'une commission dont les prélèvements ont continué de progresser, de 6 % à la BNP et de 8 % à la Société Générale. Tout y passe : les retraits de billets aux distributeurs, les prélèvements et les virements permanents, la destruction des chèquiers que l'on n'est pas venu chercher à temps... Bref, le nombre de ces opérations devenues payantes se multiplie. Et ces banques ne cessent d'accroître le nombre de clients qu'elles pressurent ainsi, dans l'Hexagone ou dans d'autres pays. Ainsi, pour ne prendre que quelques exemples, BNP-Paribas a la haute main sur cinq cents agences en Californie, mais aussi deux cents au Maroc, soixante en Tunisie et même si sa filiale algérienne, créée en 2002, ne possède actuellement que cinq succursales, la direction de la banque affirme avoir gagné de l'argent, en Algérie, « dès la première année ». Et elle compte amplifier ces prélèvements sur la population en installant sa filiale Cetelem, qui propose du crédit à la consommation.

Les seuls avec lesquels les banques savent être généreuses sont leurs actionnaires. La Société Générale vient ainsi de décider une augmentation du dividende par action de 32 % et BNP-Paribas de 37,9 %.

A. R.